

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2016

(séance n° 23)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le vendredi 25 mars 2016 à 20h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (21 présents, 5 personnes représentées, 1 personne absente) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Danièle CARDON, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (Conseillers délégués), Josette DEFERT, Paul AUBERT, Jacky REVERCHON, Lionel GUERIN, Marie-Line LANG, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Stéphane MACLE (arrivée à 20h32), Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Isabelle GRANDVAUX

Excusés et représentés :

Jean-Jacques DE VETTOR représenté par Jean-François GAILLARD
Hervé CORON représenté par Dominique BONNET
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Armande REYNAUD
Pascal PINGLIEZ représenté par Sébastien JACQUES
Jérémy SAILLARD représenté par Christelle MORBOIS

Absente : Agnès MILLOUX

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Armande REYNAUD si elle est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Armande REYNAUD répond que oui.

1/ Acquisition des parcelles AS 164 et 165 route de Genève

Présentation de la note : Monsieur le Maire

La commune est sollicitée par Monsieur Michel Vergey, pour l'acquisition partielle des parcelles AS 164 et 165 situées route de Genève.

Monsieur Vergey, dans son courrier, propose de céder ces parcelles à l'Euro symbolique, aux conditions suivantes :

- Monsieur Vergey souhaite :
- * conserver la partie "bureaux", à l'Ouest du bâtiment, ainsi qu'une bande de terrain au Sud ;
- * que la commune démolisse le bâtiment restant et aménage une aire de stationnement.

Le Conseil Municipal doit :

- **se prononcer sur la proposition de Monsieur Michel Vergey qui souhaite céder les parcelles AS 164 et 165, à l'Euro symbolique, en conservant la partie "bureaux" et une bande de terrain et demande à la commune d'aménager une aire de stationnement, après démolition ;**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Monsieur le Maire précise que le comité consultatif « travaux - urbanisme », réuni le 16 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait à minima, rafraîchir le mur de cette grande bâtisse située en entrée de ville route de Genève car ce bâtiment est ancien. Le propriétaire, qui a acheté cette grande bâtisse il y a 12 ans environ pour la somme de 130 000 €, souhaite conserver la petite maison qui est accolée à sa propriété. Toutefois, il souhaite se séparer de son bien à l'euro symbolique, et il n'a jamais effectué de travaux sur ce bien.

Monsieur Chaillon précise que ce qui a été vu en commission est la partie « bureaux » que le propriétaire souhaitait conserver et non la petite maison.

Monsieur le Maire répond que oui, effectivement et s'excuse de la confusion.

Monsieur Guillot demande s'il n'y a pas du sel dans les murs de ce bâtiment ?

Monsieur le Maire répond que oui, que la première fois où l'achat de ce bâtiment avait été évoqué, il était envisagé de faire un parking souterrain mais un conseiller municipal a prévenu l'assemblée de la présence de sel dans les murs de ce bâtiment. D'autre part, Monsieur le Maire ajoute qu'il a bien entendu la remarque faite en commission sur l'éventuelle présence d'un transformateur au pyralène et qu'il fera vérifier cette information.

Monsieur Aubert précise qu'il est nécessaire de faire attention à l'obligation éventuelle de démolition rapide de ce bâtiment.

Monsieur Chaillon rappelle que le coût de déconstruction actuel est plus élevé qu'il y a 15 ans au moment du premier achat évoqué par l'assemblée délibérante. Il ajoute que le propriétaire du bâtiment a pris un risque et se demande si l'assemblée est là pour couvrir ce risque.

Monsieur le Maire souhaiterait juste rafraîchir la façade de ce bâtiment.

Madame Grandvaux demande s'il serait possible de refaire la peinture de ce bâtiment privé sans acquérir ce bâtiment.

Monsieur le Maire répond que non, cela est impossible.

Monsieur Chaillon demande s'il appartient à la commune d'acheter un immeuble pour le démolir ?

Monsieur le Maire répond que ce bâtiment est placé à l'entrée de Poligny, qu'il fait office de vitrine et que cela n'est pas joli.

Monsieur Chaillon pense que les 10 mètres qui ne sont pas achetés par la commune feront office de véritable verue.

Monsieur Jourd'hui répond qu'il faudrait acheter la partie habitation car cela donnerait accès à la rue de la Glacière, ce qui n'est pas le cas si l'on acquiert que le grand bâtiment.

Monsieur le Maire dit que la ville ne déconstruira pas de suite ce bâtiment et qu'il ne s'engage pas à refaire la façade dans l'immédiat avant d'avoir fait estimé le coût de la réfection.

Monsieur Chaillon demande si les propriétaires ne sont pas censés entretenir la façade d'un immeuble ?

Monsieur le Maire répond que non, sauf s'il y a risque sanitaire.

Monsieur Guillot demande dans quel état est le toit du bâtiment et si ce dernier ne pourrait pas servir d'entrepôt municipal ?

Monsieur Jourd'hui répond que non car il y a trop de sel selon lui.

Monsieur Chaillon demande s'il sera possible d'accéder à l'arrière du bâtiment si la ville achète seulement la partie proposée à la vente par le propriétaire ? Il dit également qu'il faudrait proposer l'achat de la totalité du site.

Monsieur Macle pense qu'il faut effectivement acheter la totalité des bâtiments du site pour ne pas être bloqué par la suite.

Monsieur le Maire répond que l'achat à l'euro symbolique est une opportunité qu'il ne faut pas laisser passer, qu'il est toutefois possible de faire une proposition d'achat global sans pour autant que le prix ne dépasse 10 000 € ou 20 000 €.

Monsieur Chaillon rappelle qu'il pourrait y avoir un transformateur au pyralène.

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà parlé de cela au début de son intervention et confirme qu'il n'y aura pas de rachat du bâtiment en cas de présence d'un transformateur au pyralène.

Monsieur Guillot demande si quelqu'un a visité ce bâtiment ?

Madame Grandvaux répond qu'elle a déjà visité ce bâtiment il y a fort longtemps et que les étagères intérieures s'écroulaient.

Monsieur Jourd'hui ajoute que lui aussi a visité ce site il y a de nombreuses années et confirme les dires de Madame Grandvaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aller visiter ce bâtiment avant que ne soit prise la décision éventuelle d'achat à l'euro symbolique. Ainsi, tous les conseillers pourront se prononcer avec clarté.

Monsieur Chaillon répond qu'il est étonné que personne n'ait visité ce bâtiment.

Monsieur le Maire dit que depuis 30 ans, l'entrée de ville est horrible.

Monsieur Jourd'hui précise qu'il faudra bien faire attention à ce que les cloisons qui séparent le bâtiment de la partie bureaux, soient bien dissociables.

Monsieur Guérin pense qu'il faut effectivement se rendre ensemble sur place.

Monsieur le Maire répond qu'après la visite des lieux, les conseillers seront à même de demander ou non un achat global des bâtiments.

Monsieur Guillot demande la surface de la parcelle 164 ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas instinctivement.

Monsieur le Maire demande si toute l'assemblée est d'accord pour aller visiter ce bâtiment avant l'achat éventuel. L'assemblée répond positivement, le dossier est donc reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

2/ Avenant n° 1 au marché de travaux de la Grande Rue

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2015 - 77, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 10 juillet, a retenu la Société Jurassienne d'Entreprise pour la réalisation des travaux de voirie de la Grande Rue.

Le montant des travaux du marché initial s'élevait à 916 232,70 € HT.

La notification du marché, valant ordre de service est datée du 4 septembre 2015.

En fonction de l'avancement des travaux, un point est réalisé sur les moins et plus values, suite aux demandes de travaux supplémentaires émanant du Maître d'Ouvrage.

Elles sont détaillées dans le tableau joint à cette note.

En résumé :

Concernant les moins values :	elles s'élèvent à	- 24 193.21 HT
Les plus-values sont d'un montant de		+ <u>52 574.81 HT</u>
Le bilan s'élève à		28 381.60 HT

Le Conseil Municipal doit :

- **se prononcer sur les moins et plus values issues de l'avancement de chantier et des travaux supplémentaires demandés par le Maître d'Ouvrage ;**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

Monsieur le Maire précise que le comité consultatif « travaux », réuni le 16 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire précise que cet avenant concerne essentiellement la technique de bouchardage des trottoirs demandée par la commune.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

3/ Fiscalité locale 2016

Présentation de la note : Madame Grillot

Par délibération en date du 27 mars 2015, le Conseil Municipal a fixé les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2015 ainsi qu'il suit :

Le montant du produit de la fiscalité prévisionnelle 2015 s'élevait ainsi à 1 944 152 € :

- ⬇ Taxe d'habitation : 11.93 % (4 575 000 x 11.93 % = 545 798 €)
- ⬇ Foncier Bâti : 22.81 % (5 899 000 x 22.81 % = 1 345 562 €)
- ⬇ Foncier Non Bâti : 33.69 % (156 700 x 33.69 % = 52 792 €)

Le produit fiscal prévisionnel à taux constants pour l'année 2016 ainsi que les allocations compensatrices de l'Etat au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle se répartissent comme suit :

- Produit de la fiscalité locale = 1 993 697 € (soit 49 545 € de plus qu'en 2015)
- Allocations compensatrices Etat = 66 884 € dont :
 - ⬇ Compensation de Taxe d'habitation : 42 029 €
 - ⬇ Compensation de Foncier Bâti : 3 329 €
 - ⬇ Compensation de Foncier Non Bâti : 8 895 €
 - ⬇ Compensation de Taxe Prof. / CFE : 4 631 € + 8000 € pour le FNGIR

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur la fiscalité ci après :

	Bases prévisionnelles 2016	Taux constants	produits	Taux augmentés de 1%	produits	Taux augmentés de 2%	produits
TH	4 713 000	11.93 %	562 261 €	12.05 %	567 916 €	12.17 %	573 572 €
TFB	6 043 000	22.81 %	1 378 408 €	23.04 %	1 392 307 €	23.27 %	1 406 206 €
TFNB	157 400	33.69 %	53 028 €	34.03 %	53 563 €	34.36 %	54 083 €
	Total		1 993 697 €		2 013 786 €		2 033 861 €

Différence 2015/2016	+ 49 545 €	+ 69 634 €	+ 89 709 €
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

*** soit de ne pas augmenter la fiscalité directe locale en 2016** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **1 993 697 €** ;

*** soit d'augmenter la fiscalité directe locale en 2016 de 1 %** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **2 013 786 €** ;

*** soit d'augmenter la fiscalité directe locale en 2016 de 2 %** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **2 033 861 €**.

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels » réunie le 17 mars 2016 a donné un avis favorable pour ne pas augmenter la fiscalité 2016.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

4/ Attribution de subventions aux associations non sportives

Présentation de la note : Madame Grillot

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BP 2016

	attribué en 2015	Demande 2016	Proposition 2016
--	------------------	--------------	------------------

subventions secteur scolaire

	attribué en 2015	Demande 2016	Proposition 2016
Sou des écoles publiques : fonctionnement	855.00	855.00	812.00
Association école Brel : classes de mer	675.00	provision	1 200.00
Côté Cour ligue enseignement	2 979.00	2 979.00	2 979.00
Parents d'élèves Saintt Louis	427.00	800.00	406.00
	4 261.00	S/S total	4 585.00

subventions secteur culturel

	attribué en 2015	Demande 2016	Proposition
la Séquanaise	4 940.00	4 940.00	4 694.00
<i>Théâtre</i>	950.00	950.00	903.00
<i>Fonctionnement sections culturelles</i>	3 990.00	3 990.00	3 791.00
Art Pol	475.00	association dissoute	
Association de sauvegarde du patrimoine	427.00	600.00	406.00
Sauvegarde de Mouthiers le vieillard	190.00	500.00	181.00
Sauvegarde de Mouthiers : site clunisiens		500.00	475.00
Les Jacobins	380.00	380.00	361.00
Mi Scène	7 125.00	10 500.00	6 769.00
Amis des orgues du Haut Jura	380.00	non précisé	361.00
Scène du Jura	12 400.00	12 660.40	12 660.40
La Montaine	5 975.00	6 875.00	5 414.00
<i>* Fonctionnement association</i>	5 225.00	5 225.00	4 964.00
<i>* remplacement don bois</i>		1 200.00	0.00
<i>* Renouvellement d'instruments</i>	750.00	450.00	450.00
Orgues Cavallé Coll de Poligny	190.00	190.00	181.00
Salines en musique	1 000.00	pas de demande	0.00
	33 482.00		

S/S total **31 502.40**

<i>subventions diverses</i>	attribué en 2015	Demande 2016	Proposition
Association du personnel de la ville	12 255.00	10 200.00	10 200.00
La Dame Verte	0.00	pas de demande	0.00
Les Amis de Charcigny	579.00	600.00	550.00
ADIL Aide au logement	95.00	120.00	90.00
Souvenir Français concours de la résistance	57.00	pas de montant précisé	54.00
Souvenir Français	142.00	142.00	135.00
FNACA	142.00	142.00	135.00
Association des déportés, internés	142.00	150.00	135.00
Anciens Combattants du Canton de Poligny	142.00	142.00	135.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (8 vétérances)	696.00	pas de demande	0.00
Prévention routière	142.00	pas de demande	135.00
Ligue contre cancer	95.00	pas de montant précisé	90.00
Jeunes Sapeurs Pompiers	285.00	pas de demande	0.00
Scouts de France	0.00	pas de demande	0.00
Scouts de France découverte de l'europe	240.00	0.00	0.00
Ecole du chat d'Arbois	237.00	360.00	225.00
Assoc sportive Collège : déplacement foot	300.00	0.00	0.00
Voies du sel	500.00	0.00	0.00
Protection civile	100.00	0.00	0.00
UCAG		voté par délib du 17-12-15	2 500.00
Séquanaise achat de matériels sportifs	1 500.00	0.00	0.00
Amis du comté	15.00	pas de demande	0.00
Entente Jura centre athlétisme : policolor		2 000.00	1 000.00
	17 664.00	<i>S/S total</i>	15 384.00

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Madame Grillot précise que les subventions aux associations ont été diminuées de 5 % par rapport à l'an dernier, du fait de la poursuite de diminution des dotations de l'Etat (en particulier la DGF).

Monsieur le Maire explique qu'il y a en 2016 une proposition d'attribution d'une nouvelle subvention pour Jura entre athlétisme de 1 000 € pour l'animation « policolor », qui aurait lieu en septembre prochain, animation qui regroupe de nombreux participants dans un esprit sportif et ludique. D'autre part, une somme

de 475 € est également proposée pour l'association de Sauvegarde de Mouthiers le Vieillard dans le cadre d'une animation relative aux sites clunisiens.

Madame Grillot précise que certaines associations n'ont pas transmis leur demande de subvention dans les délais impartis si bien que ces demandes seront présentées au prochain conseil.

Monsieur le Maire ajoute que le comité des fêtes souhaite relancer la manifestation « polizic » et transmettra une demande de subvention prochainement. Le conseil départemental aiderait cette association à hauteur de 5 000 € pour ce festival de musique.

Monsieur Chaillon explique le vote de l'opposition municipale : c'est la 2^{ème} année qu'il y a une baisse de 5 % des subventions aux associations, toutes les associations font un travail quasi bénévole, il pense que la pédagogie doit prendre fin et qu'en 2017, on ne doit pas diminuer les subventions.

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord pour ne pas baisser les subventions en 2017 car le gouvernement a annoncé le maintien des dotations aux collectivités en 2017.

Monsieur Macle pense qu'il s'agit d'une année d'élections présidentielle en 2017 et que c'est la raison pour laquelle le gouvernement ne diminue pas les dotations.

Monsieur Guillot précise qu'il s'abstiendra sur ce dossier.

Madame Dole précise qu'elle ne participera pas au vote de ce dossier étant membre d'une association.

Monsieur le Maire met aux voix : 22 voix pour, 3 abstentions, 1 non participation au vote : adopté à la majorité des voix.

5/ Attribution de subventions aux associations sportives

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Une somme de 37 290 € a été répartie en fonction de nombreux critères (nombre de licences, nombre de déplacements, frais d'arbitrage, formation des encadrants etc). Cette année une association n'a pas déposé sa demande de subvention dans les délais, la commission consultative a donc décidé de ne pas lui accorder de subvention.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des sommes proposées aux associations sportives polinoises.

En outre,

* une somme de 15 000 € est proposée à Poligny Jura Basket Comté au titre de la communication pour 2016.

* une somme de 158 € est proposée au Club de Pétanque pour l'organisation du concours du « Grand Prix de la Ville ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions à attribuer aux associations sportives, telles que définies dans le tableau ci-joint :

SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS 2016

ASSOCIATIONS	Sub 08	Sub 09	Sub 10	Sub 11	Sub 12	Sub 13	Sub 14	Sub 15	proposition Sub 16
COLLEGE	618	550	929	869	956	1043	882	0	778
LYCEE	162	262	325	347	390	603	255	244	0
ATHLETISME	948	866	0	360	846	863	0	0	745
ESCALADE	603	890	871	585	842	924	1048	831	828
BOULES	1916	1705	656	1091	1414	1753	1868	1606	1650
HANDBALL	8746	8742	8113	8286	6924	7042	7663	8163	8473
BASKET	14233	14763	15928	16647	17340	17067	16356	15879	7519
SEQUA. SPORTS	1772	2222	2046	1101	1158	1382	1756	1376	1007
SEQUA.RUGBY				687	893	1172	1351	973	1121
SEQUA. KARATE	936	816	411	358	596	371	263	168	277
TENNIS	1623	1811	2062	1496	2175	2171	2166	2472	2913
SPELEOLOGIE	646	679	533	400	476	314	316	109	107
FOOTBALL	5968	6031	5609	6155	5241	5089	5891	5958	8398
PETANQUE	1100	596	879	721	1025	832	1026	722	811
BOXE	817	1125	891	970	777	863	627	0	515
SPORT ET FORME	472	419	771	904	1095	1188	1154	0	1138
MOTO CLUB			1139	1159	1192	1311	1366	752	1010
TOTAL	41560	42010	41163	42136	43340	43988	43988	39253	37 290

Monsieur le Maire précise que le comité consultatif « sports » réuni le 23 mars 2016, a proposé de modifier ce dossier avec attribution de 2 165 € supplémentaire pour le PJBC afin d'aider cette association à se maintenir en Nationale 3. Cette somme supplémentaire correspond à la somme globale attribuée à l'ensemble des associations en 2014, diminuée de 5 % pour 2015 et diminuée de 5 % pour 2016 compte tenu du passage de Nationale 2 en Nationale 3 pour le PJBC et de la chute du nombre de licenciés (160 en 2015 à 103 en 2016).

Le montant global réparti serait donc de 39 455 € avec l'attribution de 9 684 € à l'association PJBC. Le tableau de répartition serait donc le suivant :

ASSOCIATIONS	proposition Sub 16
COLLEGE	778
LYCEE	0
ATHLETISME	745
ESCALADE	828
BOULES	1650
HANDBALL	8473
BASKET	9684
SEQUA. SPORTS	1007
SEQUA.RUGBY	1121
SEQUA. KARATE	277
TENNIS	2913
SPELEOLOGIE	107
FOOTBALL	8398
PETANQUE	811
BOXE	515
SPORT ET FORME	1138
MOTO CLUB	1010
TOTAL	39 455

Monsieur Chaillon donne une explication de vote : l'enveloppe globale des subventions baisse de 5 % mais la méthode de calcul pour l'attribution des subventions ayant été constante et la demande d'amortissement de la subvention du basket ayant été entendue, Monsieur Chaillon votera pour l'attribution des subventions aux associations.

Monsieur le Maire met aux voix : 25 voix pour, 1 abstention, adopté à l'unanimité des voix.

8/ Comptes administratifs 2015 sur les différents budgets

Présentation de la note : Madame Grillot

Budget général

Recettes de fonctionnement

CHAP	ART	désignation	CA 2015
chap 013 atténuation de charges			91 531.48
	6419	rembt risques statutaires dexia	91 531.48
chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses			261 360.90
	7011	vente d'eau Miery	136.62
	70311	concessions cimetières	5 081.80
	70323	redevances d'occupation du domaine public	6 896.23
	70631	redevances services à caractère sportif	27 605.15
	7066	redevances à caractère social (crèche)	85 481.60
	7067	redevances periscolaire (fonds d'amorçages)	24.73
	7083	locat° diverses (salle des fêtes-téléalarme, matériel, capitaux)	3 504.80
	70846	redevance au GFP de rattachement (personnels périscolaires)	19 626.85
	70876	rembt par le GFP de rattachement (services partagés)	45 180.72
	70878	rembt par autres redevables	27 262.97
	7088	autres prodts activ annexe (rembt divers)	40 559.43
chap 73 impôts et taxes			2 980 898.30
	73111	contributions directes (centimes)	1 961 091.00
	7321	attribution de compensation	850 695.00
	7323	FNGIR	8 000.00
	7325	fonds de péréquation RFCI	54 215.00
	7336	droits de place	14 404.82
	7351	taxe sur l'électricité	92 492.48
chap 74 dotations et participations			1 100 294.79
	7411	DGF	535 642.00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre) et 2eme fraction (perequation)	196 781.00
	74127	DNP	24 736.00
	7472	subventions région :commentaires audio DVD, diag phyto, splendeurs baroques, poligny 2015	17 812.00
	7473	subventions département : sal directrice crèche, poligny 2015, circuits bus	13 263.53
	74748	subventions communes (frais fonct des écoles, circuits bus)	55 168.29
	7477	subventions européennes	39 530.65
	7478	subv °autres organismes (MSA, CT enfance, Ct tps libre, PSU,...)	129 487.80
	748314	compensation de TP par Etat	5 461.00
	74834	compensation de TF par Etat	15 207.00
	74835	compensation d'exonération de TH	53 990.00
	74837	fonds national de péréquation	
	7488	autres participations	13 215.52
chap 75 autres produits de gestion courante			418 689.50
	752	revenus des immeubles(garages, SDF, cité u, appart,gendarmerie)	368 713.59
	7551	versement budget à caractère administratif (forêt)	47 262.00

	758	produits divers de gestion courante(charges SDF)	2 713.91
chap 77 produits exceptionnels			105 865.83
	775	produits des cessions d'immobilisations	10 389.16
	0 42 776	différence sur réalisations reprises au résultat	184.16
	0 42 777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	84 063.05
	7788	prodts exceptionnels divers	11 229.46
chap 78 reprises sur amortissements et provisions			2 261.71
	7811-042	reprise sur amortissement des immobilisations	2 261.71
	0 02	reprise excédent N-1	
		TOTAUX	4 960 902.51

Dépenses de fonctionnement

		désignation	CA 2015
chap 011 charges de gestion générale (chap 60, 61 et 62,63 sauf 621, 635, 637 et 713)			1 512 905.56
0 11 / 60	60611	eau et assainissement	38 788.15
	60612	énergie électricité	181 438.66
	60621	combustibles	129 088.43
	60622	carburants	22 642.88
	60623	alimentation	1 184.28
	60624	prodts de traitement	0.00
	60628	autres fournitures non stockées	966.82
	60631	fournitures d'entretien	7 297.17
	60632	fournitures de petits équipements	35 914.63
	60633	fournitures de voirie	0.00
	60636	vêtements de travail	5 160.81
	6064	fournitures administratives	16 288.13
	6067	fournitures scolaires	11 903.04
	6068	autres matières et fournitures	107 825.18
0 11 / 61	611	contrats de prestation de services	237 385.31
	6132	locations immobilières(cité étudiante)	161 125.33
	6135	locations mobilières	11 461.61
	614	charges locatives	3 537.14
	61521	entretien terrains	14 990.35
	615221	entretien de bâtiments	20 724.91
	615231	entretien de voies et réseaux	26 789.40
	61551	entretien de matériel roulant	9 105.15
	61558	entretien autre biens mobiliers	25 425.23
	6156	maintenance	28 171.20

	6161	primes d'assurance	53 142.05
	617	études et recherches	104.37
	6182	doc générale et technique	2 918.85
	6184	versements à des organismes de format°	2 324.00
	6185	frais de colloque	0.00
	6188	autres frais	14.55
	6225	indemnités du comptable	1 732.70
011 / 62	6226	honoraires	3 672.00
	6228	rémunérations diverses (institut, spectacles, stagiaires)	14 133.17
	6231	annonces et insertions	8 244.03
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	71 303.39
	6236	catalogues et imprimés	41 301.47
	6238	divers	96.80
	6241	transport de biens	8 460.00
	6247	transport collectifs	0.00
	6251	voyages et déplacements (des agents)	1 498.56
	6256	frais de mission	368.72
	6257	réceptions (non locales)	0.00
	6261	frais d'affranchissement	7 215.53
	6262	frais de télécom	27 469.20
	627	frais bancaires	878.05
	6281	concours divers	11 101.86
	6282	frais de gardiennage	474.22
	6284	redevances pour services rendus	4 141.00
	62878	rembt de frais à d'autres organismes	0.00
	6288	autres services	54 743.75
011/ 63 impôts, taxes	63512	taxes foncières	81 637.00
	63513	autres impôts locx	612.48
	6355	taxes et impôts sur véhicules	690.00
	637	autres impôts et taxes (taxe aménagement maison de santé)	17 414.00
chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)			1 863 212.66
	6216	personnels affecté par le GFP de rattachement	15 833.07
	6332	cotisation patronale FNAL	5 220.20
	6333	participat° à la formation professionnelle	
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	19 989.28
	6338	autres taxes	3 267.14
	64111	TB Indiciaire titulaires	920 903.41
	64112	NBI + SFT des titulaires	23 818.87

	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	139 444.59
	64131	TB non titulaires	145 606.43
	64162	emplois avenir	7 203.42
	64168	emplois d'insertion	11 870.20
	6417	rémunérations apprentis	12 338.34
	6451	URSSAF TITU et NON TITU	201 923.41
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	270 700.70
	6455	cotisat° assurance du personnel	66 105.56
	6456	FCSFT	
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	536.70
	6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	10 568.11
	6475	médecine du travail	7 550.73
	6478	autres charges	332.50
chap 014 atténuation de recettes			60 582.00
	7391171	dégrèvement de TF en faveur des jeunes agriculteurs	
	7391172	dégrèvement de TH sur locaux vacants	2 410.00
	739916	contribution au remboursement des finances publiques	
	73921	attribution de compensation	44 774.00
	73925	fpic	13 398.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			454 236.65
	6531	indemnités des élus	92 329.88
	6532	frais de mission des élus	
	6533	cotisat° retraite élus	4 455.60
	6534	cotisations de SS part patronale élus	11 022.94
	6553	SDIS	176 603.00
	6558	autres dépenses : financement Saint louis	23 475.49
	657362	versements au CCAS	23 500.00
	6574	subv° organismes dt privé	122 790.64
	658	charges diverses de gestion courante	59.10
chap 66 charges financières			98 862.54
	66111	intérêts des emprunts	84 127.18
	66112	ICNE	14 735.36
chap 67 charges exceptionnelles			22 361.95
	673	titres annulés	11 788.63
	042 -675	valeur comptable des immobilisations cédées	3 336.84
	042 - 676	différence sur réal° en invt	7 236.48
chap 042 / 68 dotation aux amortissements			317 838.23
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	317 838.23

	681	dotation amortissement provisions	
	0 22	dépenses imprévues	
		TOTAL	4 329 999.59

Recettes d'investissement

CHAP	ART	désignation	CA 2015
10 : dotations, fonds divers			652 478.94
	10222	FCTVA	223 167.73
	10226	taxe aménagement	89 945.05
	1068	affectation du résultat N-1	339 366.16
13 : subventions d'investissement			1 330 382.64
	1311	subv° Etat transférables	302 522.49
	1312	subv° Région transférable	20 236.69
	1318	autres subv° transférables	130 919.40
	1321	subv° Etat non transférables	630 285.46
	1322	subv° Région non transférable	3 379.00
	1323	subv° Dept non transférable	201 489.64
	1327	subv° européenne sur équipement non transférable	33 165.09
	1328	autres sub d'équipemt non transférables	4 437.87
	1342	Amendes (fonds affectés à l'équipement non transférables)	3 947.00
16 : emprunts et dettes assimilés			831 733.76
	16411	emprunts en euros	817 568.09
	165	dépôts et cautionnement	12 426.39
	16878	autres organismes particuliers	1 739.28
19 : différence sur réalis° d'immo 0 40	192	plus value sur vte terrain	7 236.48
21 : immo corporelles			2 574.84
	0 40	2112 terrains de voirie	1 780.65
		2184 mobilier	794.19
23 : immo en cours			39 011.49
		2313 rembt pénalités francioli	7 000.00
		2382 avances Sidec remboursées paiement double	32 011.49
040/ 27 : autres immos financières (droit de créance)	272	sortie d'un bien de l'actif	762.00
	0 21	viremt de la section de fonctionnement	317 838.23
		TOTAUX	3 182 018.38

Dépenses d'investissement

		désignation	CA 2015
	0 01	déficit d'investissement N-1	
	0 20	dépenses imprévues	
	10226	taxe aménagement	
CHAP 13 subventions d'équipement			84 063.05
		1321 subventions versées à l'Etat	
		1323 participation versée au Département	
		1326 subventions versées à un Ets Public	
	0 40	13911 amortissement des subventions état	37 327.00
	0 40	13912 amortissement des subventions région	12 348.00
	0 40	13913 amortissement des subventions départemt	27 075.05
	0 40	13918 amortissement autre	5 312.00

0 40	13932	amortissement des subventions amendes de police	1 521.00
0 40	13935	amortissement des subventions aire stationnemt	480.00
0 40	13936	amortissement des subventions PVR	
CHAP 16 emprunts et dettes assimilés			476 364.52
	1641	capital des emprunts	456 333.90
	1641	capital des emprunts réajustement tresor public	
	165	remboursemt de cautions	12 103.27
	16818	capital autres emprunts	7 927.35
chap 19 différence sur réalisations d'immobilisations			184.16
	192-040	différence sur réalisations d'immo	184.16
chap 20 immobilisations incorporelles			132 808.00
	204111	état, biens mobiliers, matériels études (sidec)	66 192.00
	204172	subv autre EPL	65 530.00
	2051	concessions et droits similaires	1 086.00
chap 21 immobilisations corporelles			665 969.73
	2111	terrains nus	6 677.59
	2115	terrains bâtis	28 261.31
	21312	constructions : bât scolaires	37 599.45
	21316	aménagement du cimetière	9 591.13
	21318	constructions : autres bât publics	50 511.63
	2132	immeuble de rapport	17 723.81
	2135	installations générales	39 107.65
	2138	autres constructions	1 800.00
	2151	réseaux de voirie	238 842.17
	2152	installations de voirie	6 578.39
	21534	réseaux d'électrification	52 591.75
	21568	autres mat d'incendie (extincteurs)	947.40
	21571	matériel de voirie roulant	113 310.46
	2158	autres mat et outillage	12 681.67
	2161	achat et restauration œuvre d'art	13 903.57
	2182	matériel de transport	9 560.50
	2183	matériel de bureau et informatique	9 966.79
	2184	meuble de bureau	2 710.49
	2188	autres immo corporelles	13 603.97
chap 23 immobilisations en cours			1 547 643.22
		maison santé	1 128 923.97
		extension gendarmerie	2 994.00
		fouilles archéo intérieur Jacobins	24 576.00
		extension crèche	55 112.27
	2315	aménagement grande rue	184 561.45
	2382	avances sur travaux sidec	151 475.53
chap 28			2 261.71
	28188-040	amortissement autres immos corporelles	2 261.71
TOTAL			2 909 294.39

Il est demandé au Conseil, de bien vouloir approuver le compte administratif 2015 sur le budget général.

Madame Grillot, après avoir expliqué en détail, article par article, le compte administratif en dépenses et recettes de chaque section, précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Chaillon fait remarquer que les dotations en chapitre 10, recettes d'investissement, ont été supérieures aux dotations prévues.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du FCTVA et de l'affectation de résultat de N-1. Il ajoute que sur plus de 2.3 millions d'euros d'investissement, il y a 1.9 million non financé par la commune, ce qui est intéressant.

Monsieur Chaillon demande pourquoi il y a ouverture de crédits de 1.8 millions et une consommation de 920 000 € ?

Madame Grillot répond que non, 1.86 million ont été consommés en frais de personnels car on doit tenir compte de l'ensemble du chapitre 012 et pas seulement de l'article 64111.

Monsieur Chaillon fait remarquer que s'il n'y avait pas eu l'importante subvention d'investissement versée par l'Etat suite au transfert de la Grande Rue dans la voirie communale, nous serions dans une situation identique à l'an dernier.

Monsieur le Maire répond que la ville n'a pas consommé la totalité des recettes d'investissement reçues.

Madame Grillot dit, qu'en 2015, la ville a encaissé la vente du bâtiment du crédit mutuel pour 150 000 € environ et qu'il y aura en 2016, la vente du stade Bonnotte au CIGC pour 250 000 €.

Madame Grillot poursuit avec le compte administratif 2015 **sur le budget forêt** :

Recettes de fonctionnement

		désignation	CA 2015
70 produits des services, du domaine et ventes diverses			496 017.60
	7022	Coupes de bois	480 135.41
	7023	menus prodts forestiers (houppiers)	7 568.46
	7025	taxe d'affouage	4 464.53
	70323	redevance d'occupation domaine communal (lignes EDF)	524.74
	7035	droits de chasse	3 324.46
75 autres produits de gestion courante			420.00
	758	produits divers de gestion courante (ruches)	420.00
		TOTAUX	496 437.60

Dépenses de fonctionnement

		désignation	CA 2015
chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)			156 264.22
	6068	autres matières et fournitures	848.56
61	611	contrats de prestations de serv (débardage, cubage)	4 682.37
	61523	entretien de voies	3 978.30
	61524	entretien de bois et forêts	110 187.96
	6156	frais de maintenance sidec	1 375.00
	6185	frais colloque et séminaire	15.00
	6231	annonces	502.67
	6236	imprimés	270.00
	6256	frais de mission	120.00
	6281	concours divers (Cnes forest+éco-certification CVO)	2 653.36
	6282	frais de gardiennage	25 756.98
	6288	autres services	5 874.02
chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)			41 331.65
63	6332	cotisation FNAL	117.24

	6336	Cotisation CNFPT CDG	459.90
	6338	autres taxes	70.32
64	64111	rémunérat° ppales TB indiciaire brut	24 817.54
	64112	NBI SFT	876.48
	64118	autres indem	1 816.20
	6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	3 928.44
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro	7 450.00
	6455	cotisations assurance des personnels	1 795.53
chap 65 autres charges de gestion courantes			47 262.00
	6522	reversement de l'excédent sur le budget principal	47 262.00
chap 68 dotations aux amortissements et provisions			4 336.00
68	6811-042	amortissement	4 336.00
TOTAL			249 193.87

Recettes d'investissement

ART	désignation	CA 2015
Chap 28	amortissements des immobilisations corporelles	4 336.00
28152-040		4 336.00
TOTAUX		4 336.00

Dépense d'investissement

ART	désignation	CA 2015
chap 21	immobilisations corporelles	11 780.00
2117	aménagement de bois forêt	11 780.00
TOTAL		11 780.00

Il est demandé au Conseil, de bien vouloir approuver ce compte administratif 2015 sur le budget forêt.

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Chaillon demande si les charges de personnels n'avaient pas à un certain moment disparues sur le budget forêt ?

Monsieur le Maire que non, il y a toujours eu le salaire de Monsieur Lajeune imputé sur le budget forêt.

Monsieur Chaillon répond qu'il est sûr qu'à un certain moment, il n'y avait plus de charges de personnels sur ce budget.

Monsieur le Maire répond, après avoir demandé l'avis à la Directrice des services, qu'il pense que Monsieur Chaillon n'a pas raison sur ce point.

Monsieur Chaillon dit que l'absence de charges de personnels sur le budget forêt remonte bien avant l'arrivée de Madame la Directrice à la mairie de Poligny.

Monsieur le Maire répond qu'il vérifiera.

Monsieur Chaillon remarque la faiblesse des consommations de crédits d'investissement par rapport aux montants prévus au BP.

Monsieur le Maire répond qu'une partie importante des dépenses relatives aux travaux en forêt a été mandatée en section de fonctionnement quand bien même les crédits avaient été prévus en investissement. Toutefois, les travaux prévus ont été réalisés.

Monsieur Guillot demande combien d'arbres ont été plantés en forêt l'an dernier ?

Monsieur le Maire répond que 20 000 plants ont été plantés à l'automne dernier.

Madame Grillot poursuit avec le compte administratif 2015 **sur le budget assainissement** :

Recettes d'exploitation

		désignation	CA 2015
70 produits des services, du domaine et ventes diverses			287 619.11
	70611	redevance assainissement	287 619.11
74 subvention d'exploitation			6 396.66
	741	primes d'épuration	6 396.66
chap 75 autres produits de gestion courante			11 033.85
	751	redevance, concessions Tourmont	11 033.85
chap 77 produits exceptionnels			51 497.00
	777-042	quote part des subv° d'invest transférées au résultat	51 497.00
		TOTAL	356 546.62

Dépenses d'exploitation

CHAP	ART	désignation	CA 2015
chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621)			120 857.64
	6061	eau edf chauffage energie	35 620.95
	6062	produits de traitement	357.50
	6063	fournitures d'entretien et de petit équipemt	179.44
	6068	autres fournitures	2 370.92
	611	contrat de sous traitance	6 981.22
	6135	location matériel	563.51
	6152	entretien sur bien immobilier	4 059.00
	61558	entretien autres biens	12 851.06
	6156	maintenance	687.50
	6168	autres charges	0.00
	6226	rému.intermédiaires et honoraires	
	6228	divers	56 261.23
	6262	frais de telecom	253.27
	6288	autres frais divers	52.74
	6378	redevance sictom	619.30
chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)			38 356.47
	6336	cotisations CNFPT CDG FNAL	520.98
	6338	autres impôts, taxes et versements	63.72
	6411	rémunérations brutes	25 751.59
	6451	cotisations patro Urssaf+CNRACL+ATIACL+erapf+fnal+cnfpt+cdg	10 317.20
	6458	cotisations autres organismes sociaux, assurances des personnels	1 702.98
chap 66 charges financières			59 203.41
	66111	intérêts emprunts	47 126.96
	66112	ICNE	12 076.45

chap 68 dotations aux amortissements et provisions			165 298.36
	6811-042	amortissements	165 298.36
		TOTAL	383 715.88

Recettes d'investissement

CHAP	ART	désignation	CA 2015
13	1313	subvention d'équipement	23 800.00
		subvention CGal sur Charcigny	23 800.00
	2315	annulation mandatement facture ex antérieur	26 667.26
28		amortissements immos corporelles	165 298.36
	2805-040	amortissements immos corporelles	165 298.36
		TOTAUX	215 765.62

Dépense d'investissement

CHAP	ART	désignation	CA 2015
chap 13 : subventions d'investissement			51 497.00
	13913-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	51 497.00
chap 16 : emprunts			108 046.93
	1641	capital des emprunts	108 046.93
chap 21 : immobilisations corporelles			35 394.45
	21311	batiment d'exploitation	21 000.00
	21531	rseaux adduction d'eau	5 086.20
	21532	réseaux d'assainissement	1 259.50
	2182	matériels de transport	8 048.75
chap 23 : immobilisations en cours			111 158.10
	2315	MO sur travx place déportés	3 400.00
	2315	Travx place déportés	1 162.42
	2315	travx issus du diagnostic	99 845.68
	2315	Travx et MO transit	6 750.00
		TOTAL	306 096.48

Il est demandé au Conseil, de bien vouloir approuver ce compte administratif 2015 sur le budget assainissement.

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Chaillon demande à quoi correspondent les 99 845 € sur l'article 2315 ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des travaux rues d'Archemey et Jean Weber, réalisés suite au diagnostic assainissement fait par le cabinet d'études Poyry Environnement.

Madame Grillot poursuit avec le compte administratif 2015 sur le budget lotissement :

Recettes de fonctionnement

désignation	CA 2015
TOTAL	0.00

Dépenses de fonctionnement

désignation	CA 2015
6156 maintenance	687.50
TOTAL	687.50

Recettes d'investissement

désignation	CA 2015
TOTAUX	0.00

Dépenses d'investissement

désignation	CA 2015
TOTAL	0.00

Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver ce compte administratif 2015 sur le budget lotissement

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle, et Monsieur Jean-François Gaillard, met aux voix l'ensemble des comptes administratifs :

CA 2015 budget général : adopté à l'unanimité des voix.

CA 2015 budget forêt: adopté à l'unanimité des voix.

CA 2015 budget assainissement : adopté à l'unanimité des voix.

CA 2015 budget lotissement 2eme tranche : adopté à l'unanimité des voix.

9/ Approbation des comptes de gestion 2015 du comptable public

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal est invité à déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

10/ Affectations des résultats 2015

Présentation de la note : Monsieur le Maire

A) Budgets Annexes

Budget Assainissement	Résultat fin 2014	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2015	Résultat de clôture
Investissement	31 319.64 €		- 90 330.86 €	- 59 011.22 €
Exploitation	50 573.98 €		- 27 169.26 €	23 404.72 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 23 404.72 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer une partie du solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2015.
- Le déficit d'investissement, soit 59 011.22 € sera repris au budget primitif 2016 au compte 001 « déficit d'investissement reporté ».

Budget Forêt	Résultat fin 2014	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2015	Résultat de clôture
Investissement	- 59 435.30 €		-7 444.00 €	- 66 879.30 €
Fonctionnement	- 92 008.40 €		247 243.73 €	155 235.33 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 66 879.30 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2015.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 88 356.03 €, sera repris au budget primitif 2016 au compte 002 (dépenses) « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget Lotissement 2^{ème} tranche	Résultat fin 2014	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2014	Résultat de clôture
Investissement	- 77 682.70 €		0 €	- 77 682.70 €
Fonctionnement	181 513.43 €		-687.50 €	180 825.93 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- - 77 682.70 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement)

- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 180 825.93 €, sera repris au budget primitif 2016 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

B) Budget Général

Budget Général	Résultat fin 2014	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2015	Résultat de clôture
Investissement	- 339 366.16 €		272 723.99 €	- 66 642.17 €
Fonctionnement	1 012 374.22 €	339 366.16 €	630 902.92 €	1 303 910.98 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 66 642.17 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2015.
- La différence de 1 237 268.81 € sera reprise au budget primitif 2015 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'il y a un déficit de 59 011 € en section d'investissement sur le budget assainissement, et pense qu'il aurait fallu emprunter la totalité de l'emprunt prévu au budget primitif.

Monsieur le Maire répond que oui, cela aurait été mieux mais que le montant n'est tout de même pas conséquent.

Monsieur Chaillon demande comment sera comblé ce déficit d'investissement, sera-t-il comblé par un excédent de fonctionnement ?

Monsieur le Maire répond qu'il sera comblé par un excédent de fonctionnement d'une part et par la hausse de la redevance assainissement de 0.1 € par m³ votée fin 2015.

Monsieur Chaillon pense que les gros travaux d'assainissement doivent être financés par emprunt.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une dizaine d'années les travaux d'assainissement étaient autofinancés mais qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas car il y a des emprunts qui sont contractés lorsqu'il y a des travaux importants.

Monsieur Chaillon pense que les travaux sont coûteux et doivent être financés sur le long terme.

Monsieur le Maire répond que les travaux du quartier de Charcigny ont été financés par emprunt.

Monsieur Chaillon dit qu'il y aurait dû y avoir 50 000 € d'emprunt supplémentaire sur le budget assainissement 2015 mais reconnaît que cette somme n'est pas conséquente.

11/ Budgets primitifs 2016

Présentation de la note : Madame Grillot

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET GENERAL

CHAP	ART	désignation	BP 2016
chap 013 atténuation de charges			94 600.00
	6419	rembt risques statutaires dexia	94 600.00
chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses			263 808.00
	70311	concessions cimetières	5 000.00
	70323	redevances d'occupation du domaine public	9 170.00
	70631	redevances services à caractère sportif	21 550.00
	7066	redevances à caractère social (crèche)	85 000.00
	7083	locat° diverses	3 400.00
	70846	redevance au GFP de rattachement	46 010.00
	70876	rembt par le GFP de rattachement (services partagés)	44 950.00
	70878	rembt par autres redevables	30 595.00
	7088	autres prodts activ annexe (rembt divers)	18 133.00
chap 72 travaux en régie			20 000.00
	042 -722	immob corporelles : travaux en régie	20 000.00
chap 73 impôts et taxes			3 051 436.00
	73111	contributions directes (centimes)	1 974 378.00
	7318	autres impôts locaux (TH sur logements vacants)	19 318.00
	7321	attribution de compensation	850 695.00
	7323	FNGIR	8 000.00
	7325	fonds de péréquation RFCI	52 245.00
	7336	droits de place	14 300.00
	7351	taxe sur l'électricité	92 500.00
	7381	taxe additionnelle dts de mutation	40 000.00
chap 74 dotations et participations			1 018 430.00
	7411	DGF	535 642.00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre) et 2eme fraction	196 781.00
	74127	DNP	24 736.00
	74718	subvention état : sécu routière	1 500.00
	7473	subventions département	7 200.00
	74748	subventions communes	56 000.00
	7477	subventions européennes	36 287.00
	7478	subv °autres organismes	96 900.00
	748314	compensation de TP par Etat	4 631.00
	74834	compensation de TF par Etat	12 224.00
	74835	compensation d'exonération de TH	42 029.00
	7488	autres participations	4 500.00
chap 75 autres produits de gestion courante			600 230.27
	752	revenus des immeubles(garages, SDF, cité u, appart,gendarmerie)	378 188.00

	7551	reversement budget à caractère administratif (forêt)	220 142.27
	758	produits divers de gestion courante(charges SDF)	1 900.00
chap 77 produits exceptionnels			89 008.17
	0 42 777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	87 008.17
	7788	prods exceptionnels divers	2 000.00
	0 02	reprise excédent N-1	1 237 268.81
			TOTAUX 6 374 781.25

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET GENERAL

		désignation	BP 2016
chap 011 charges de gestion générale			1 222 451.00
0 11 / 60	60611	eau et assainissement	39 000.00
	60612	énergie électricité	170 000.00
	60621	combustibles	120 000.00
	60622	carburants	22 000.00
	60623	alimentation	21 190.00
	60628	autres fournitures non stockées	500.00
	60631	fournitures d'entretien	7 100.00
	60632	fournitures de petits équipements	22 300.00
	60633	fournitures de voirie	3 000.00
	60636	vêtements de travail	3 680.00
	6064	fournitures administratives	14 900.00
	6067	fournitures scolaires	14 976.00
	6068	autres matières et fournitures	85 219.00
0 11 / 61	611	contrats de prestation de services	185 575.00
	6132	locations immobilières(cité étudiante)	102 700.00
	6135	locations mobilières(photocopieurs, nacelles,mach affranchir)	11 135.00
	614	charges locatives (copropriété travot et grande rue)	3 600.00
	61521	entretien terrains	6 134.00
	615221	entretien de bâtiments	21 175.00
	615231	entretien de voies et réseaux	33 350.00
	61551	entretien de matériel roulant	9 000.00
	61558	entretien autre biens mobiliers (extincteurs, copieurs,portes autom, panneau sport)	16 202.00
	6156	maintenance (infographique, sidec, géosphère..)	14 376.00
	6161	primes d'assurance	48 059.00
	617	études et recherches	0.00
	6182	doc générale et technique	3 016.00
	6184	versements à des organismes de format°	750.00

	6185	frais de colloque	1 100.00
	6188	autres frais	0.00
	6225	indemnités du comptable	1 690.00
011 / 62	6226	honoraires	2 000.00
	6228	rémunérations diverses (institut, spectacles, stagiaires)	7 107.00
	6231	annonces et insertions	7 732.00
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	32 521.00
	6236	catalogues et imprimés	10 319.00
	6247	transport collectifs	500.00
	6251	voyages et déplacements (des agents)	1 650.00
	6256	frais de mission	700.00
	6261	frais d'affranchissement	7 000.00
	6262	frais de télécom	23 000.00
	627	frais bancaires	100.00
	6281	concours divers (cotisat° assoc)	11 095.00
	6282	frais de gardiennage	475.00
	62878	rembt de frais à d'autres organismes	42 616.00
	6288	autres services (nettoyages draps, développemnt photos, frais fonct bassin CES ..)	18 163.00
011/ 63 impôts, taxes	63512	taxes foncières	58 906.00
	63513	autres impôts locx	16 150.00
	6355	taxes et impôts sur véhicules	690.00
chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)			1 862 707.00
	6216	personnels affecté par le GFP de rattachement	15 971.00
	6332	cotisation patronale FNAL	6 000.00
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	21 000.00
	6338	autres taxes	4 000.00
	64111	TB Indiciaire titulaires	920 000.00
	64112	NBI + SFT des titulaires	25 000.00
	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	140 000.00
	64131	TB non titulaires	146 000.00
	64162	emplois avenir	7 300.00
	64168	emplois d'insertion	11 900.00
	6417	rémunérations apprentis	12 400.00
	6451	URSSAF	201 000.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	268 000.00
	6455	cotisat° assurance du personnel	65 000.00
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	536.00
	6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	10 500.00
	6475	médecine du travail	7 700.00

	6478	autres charges	400.00
chap 014 atténuation de recettes			95 000.00
	739916	contribution au remboursement des finances publiques	95 000.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			440 831.40
	6531	indemnités des élus	93 000.00
	6532	frais de mission des élus	500.00
	6533	cotizat° retraite élus	4 600.00
	6534	cotisations de SS part patronale élus	11 500.00
	6535	format° des élus	2 000.00
	6553	SDIS	177 000.00
	6558	autres dépenses : financement Saint louis	24 000.00
	657362	versements au CCAS	23 500.00
	6574	subv° organismes dt privé	104 731.40
chap 66 charges financières			105 055.64
	66111	intérêts des emprunts	106 000.00
	66112	ICNE	-944.36
chap 67 charges exceptionnelles			1 601.50
	673	titres annulés	1 601.50
chap 042 / 68 dotation aux amortissements			363 788.00
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	363 788.00
	0 22	dépenses imprévues	25 834.71
	0 23	virent en investissement	2 257 512.00
TOTAL			6 374 781.25

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL

CHAP	ART	désignation	BP 2016	RAR 2015	TOTAL
10 : dotations, fonds divers			451 642.17	0.00	451 642.17
	10222	FCTVA	348 000.00		348 000.00
	10226	taxe aménagement	37 000.00		37 000.00
	1068	affectation du résultat N-1	66 642.17		66 642.17
13 : subventions d'investissement			2 414 724.14	748 620.62	3 163 344.76
	1311	subv° Etat transférables	22 968.00	330 184.00	353 152.00
	1312	subv° Région transférable	8 620.00	13 562.16	22 182.16
	1313	subv° Départem	10 775.00	24 310.00	35 085.00
	1317	subv° européenne transférable			0.00
	1318	autres subv° transférables	23 705.00		23 705.00
	1321	subv° Etat non transférables	621 965.20	158 514.30	780 479.50
	1322	subv° Région non transférable	147 506.66	155 000.00	302 506.66
	1323	subv° Dept non transférable	311 074.95	48 128.16	359 203.11
	1341	DETR fonds affectés à l'équipement non transférables	1 217 206.60	18 922.00	1 236 128.60
	1345	participat° pr non réalisation d'aires de stationnement	2 300.00		2 300.00

	1348	reversement budget lotissement	48 602.73		
16 : emprunts et dettes assimilés			198 240.86	88 835.00	287 075.86
	16411	emprunts en euros	185 840.86	88 835.00	274 675.86
	165	dépôts et cautionnement	12 400.00		12 400.00
21 : immobilisations corporelles			6 402.86	0.00	6 402.86
	21318	autres bât publics	6 402.86		6 402.86
040/ 28 : amortissement des immos	28188	amortissements	363 788.00		363 788.00
			2 257		2 257
	0 21	viremt de la section de fonctionnement	512.00		512.00
	0 24	produits des cessions d'immobilisations	1.00	262 322.32	262 323.32
	0 0 1	excédent d'investissement reporté			0.00
		TOTAUX	5 692 311.03	1 099 777.94	6 792 088.97

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET GENERAL

		désignation	BP 2016	RAR 2015	TOTAL
	0 01	déficit d'investissement N-1	66 642.17		66 642.17
	0 20	dépenses imprévues	29 999.98		29 999.98
CHAP 13 subventions d'équipement			87 008.17	0.00	87 008.17
0 40	13911	amortissement des subventions état	87 008.17		87 008.17
CHAP 16 emprunts et dettes assimilés			437 500.00	0.00	437 500.00
	1641	capital des emprunts	425 000.00		425 000.00
	165	remboursemt de cautions	12 500.00		12 500.00
chap 20 immobilisations incorporelles			59 217.00	15 591.65	74 808.65
	202	frais documents d'urbanisme	22 317.00	12 303.65	34 620.65
	2031	frais d'études	30 000.00		30 000.00
	20422	subvention d'équipement aux pers de droit privé		3 288.00	3 288.00
	2051	concessions et droits similaires	6 900.00		6 900.00
chap 21 immobilisations corporelles			1 876 297.00	171 092.93	2 047 389.93
	2111	terrains nus	41 100.00		41 100.00
	2116	cimetière	28 553.00		28 553.00
	21311	constructions : hotel de ville	406 080.00		406 080.00
	21312	constructions : bât scolaires	44 985.00		44 985.00
	21318	constructions : autres bât publics	791 976.00	89 746.63	881 722.63
0 40	21318	travx en régie	20 000.00		20 000.00
	2132	immeuble de rapport	4 000.00		4 000.00
	2151	réseaux de voirie	231 700.00	43 780.48	275 480.48
	2152	installations de voirie	76 481.00	11 527.57	88 008.57
	21534	réseaux d'électrification	63 800.00		63 800.00
	2158	autres mat et outillage	30 000.00		30 000.00
	2161	achat et restauration œuvre d'art	64 720.00	20 596.43	85 316.43
	2183	matériel de bureau et informatique	34 750.00	354.00	35 104.00
	2184	meublier de bureau	5 848.00		5 848.00
	2188	autres immo corporelles	32 304.00	5 087.82	37 391.82
chap 23 immobilisations en cours			2 755 646.29	1 293 093.78	4 048 740.07
		maison santé	4 698.00	57 333.80	62 031.80
		abords maison de santé		42 930.65	42 930.65
		extension gendarmerie	829 195.63	291 385.68	1 120 581.31
		MO/travx aménagement intérieur Jacobins	969 114.00	284 841.42	1 253 955.42
		extension crèche	8 307.56	104 434.73	112 742.29

	2315	aménagement grande rue	430 586.10	443 805.29	874 391.39
	2382	avances sur travaux sidec		68 362.21	68 362.21
		TOTAL	5 312 310.61	1 479 778.36	6 792 088.97

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire dit qu'une liste détaillée de l'ensemble des investissements du chapitre 21 a été envoyée aux conseillers afin que ceux-ci soient informés des dépenses prévisionnelles. Cette liste est la suivante :

chap 21 immobilisations corporelles			1 896 297.00
	2111	terrains nus	41 100.00
		<i>terrain outre bois delib 26/09/14</i>	1 100.00
		<i>réserve d'achat terrain</i>	40 000.00
	2116	cimetière : columbarium	28 553.00
	21311	constructions : hotel de ville <i>accessibilité</i>	406 080.00
	21312	constructions : bât scolaires : <i>accessibilité</i>	44 985.00
	21318	constructions : autres bât publics	811 976.00
		<i>électricité Collégiale (tranche à 80 000 € compte tenu de 71 404.80 inscrits en RAR)</i>	8 600.00
		<i>porte garage rue théâtre</i>	3 348.00
		<i>porche Collégiale</i>	322 295.00
		<i>création vestiaires Cosec</i>	20 721.00
		<i>Foyer des jeunes accessibilité, réfection salles et menuiseries extérieures</i>	51 300.00
		<i>piscine sise au collège</i>	243 129.00
		<i>agorespace</i>	25 903.00
		<i>porte salle omnisport</i>	3 500.00
		<i>portes et vestiaires foot complexe sportif</i>	11 680.00
		<i>toiture ancien bâtiment Escbach</i>	85 000.00
		<i>toiture ancienne perception</i>	16 500.00
		<i>travx en régie</i>	20 000.00
	2132	immeuble de rapport : <i>fenetres bât. rue friand</i>	4 000.00
	2151	réseaux de voirie	231 700.00
		<i>enrobé place des Déportés</i>	22 600.00
		<i>parking vers perception</i>	73 000.00
		<i>entretien de voirie</i>	70 000.00
		<i>entretien de trottoirs</i>	20 000.00
		<i>abaissement de trottoirs</i>	5 000.00
		<i>chicane rue des rondins</i>	1 100.00
		<i>réparation pavage vers salle des fêtes</i>	40 000.00
	2152	installations de voirie	76 481.00
		<i>panneaux de signalisation</i>	8 000.00
		<i>feux comportementaux</i>	18 945.00
		<i>garde corps rue des rondins</i>	3 072.00

		<i>vidéoprotection</i>	13 400.00
		<i>alignement mur chemin du vacheron</i>	25 000.00
		<i>traçage et bandes podotactiles école et hôtel de ville</i>	8 064.00
	21534	réseaux d'électrification	63 800.00
		armoires électriques 1ere tranche	25 000.00
		remplacement luminaires croix de pierre	25 000.00
		luminaires vers cimetière	13 800.00
	2158	autres mat et outillage	30 000.00
		<i>glutton</i>	9 000.00
		<i>broyeur végétaux</i>	10 000.00
		<i>système sacs à crottes</i>	500.00
		<i>machine à regarnir le gazon</i>	10 500.00
	2161	achat et restauration œuvre d'art	64 720.00
		<i>restauration orgue collégiale</i>	51 720.00
		<i>restauration œuvres Mouthier 1ere tranche</i>	13 000.00
	2183	matériel de bureau et informatique	34 750.00
		<i>pare feu cité étudiante</i>	7 160.00
		<i>informatisation des écoles</i>	10 000.00
		<i>postes info hôtel de ville</i>	3 740.00
		<i>serveur video hôtel de ville et pare feu</i>	13 000.00
	2184	meuble de bureau	5 848.00
		meuble perchées	485.00
		meuble crèche	831.00
		étagères cité étudiante	1 952.00
		meuble hôtel de ville	80.00
	2188	autres immo corporelles	32 304.00
		<i>matériels services techniques (autolaveuse, presse hydraulique, carotteuse, souffleur, système de rangement pour barrières, frigo)</i>	21 094.00
		<i>illumination sapin square souvenir français</i>	2000
		<i>matériels sportif et défibrillateur salle omnisports</i>	5700
		<i>appareil photo police</i>	100
		<i>cuve à fleurs et suspensions fleurissement</i>	1600
		<i>vaisselle incassable crèche</i>	160
		<i>appareil photo et enceintes école Brel</i>	400
		<i>poste radio, micro chaîne, boîtier multicasque, matériel motricité Perchées</i>	1250

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un vrai souci avec le pavage autour de la salle des fêtes et que c'est la raison pour laquelle une somme de 40 000 € a été inscrite pour la réfection de ce pavage. D'autre part, il y a 7 armoires électriques à réparer en 2016 ainsi que des candélabres en forme de boule à changer à la croix de pierre.

Madame Dole demande si la vaisselle incassable à la crèche est en plastique traditionnel ?

Madame Lambert répond que non, qu'il s'agit de matière sans bisphénol A.

Madame Grillot poursuit la présentation budgétaire avec le budget forêt.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET FORET

		désignation	BP 2016
	0 22	dép imprévues	1 000.00
	0 23	viremt en investissement	123 933.77
chap 011 (chap 60, 61et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)			171 633.00
	60632	fournit. Petits équipemts	500.00
	60636	vêtemts de travail	120.00
	6064	fournit.administratives	50.00
	6068	autres matières et fournitures	1 000.00
61	611	contrats de prestations de service	7 300.00
	6135	location matériel	300.00
	61522	entretien de bâtiments	500.00
	61523	entretien de voies	10 590.00
	61524	entretien de bois et forêts	76 500.00
	61551	entretien matériel roulant	1 000.00
	61558	entretien autres biens mob	500.00
	6156	frais de maintenance sidec	1 375.00
	616	primes d'assurance	1 800.00
	6182	doc générale et technique	50.00
	6184	frais de formation	400.00
	6185	frais colloque et séminaire	90.00
	6188	autres frais divers	0.00
62	6228	frais divers	0.00
	6231	annonces	505.00
	6232	fête et cérémonies	100.00
	6236	imprimés	370.00
	6256	frais de mission	20.00
	6281	concours divers	2 688.00
	6282	frais de gardiennage	60 000.00
	6288	autres services	5 875.00
chap 012 frais de personnels			43 880.00
63	6332	cotisation FNAL	200.00
	6336	Cotisation CNFPT CDG	600.00
	6338	autres taxes	80.00
64	64111	rémunérat° principales	25 500.00
	64112	NBI SFT	1 000.00
	64118	autres indemnités	2 500.00
	6451	URSSAF patronales	4 300.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL	7 600.00
	6455	cotisations assurance statutaire	2 100.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			220 147.27
	6522	reversement de l'excédent sur le budget principal	220 142.27
65	658	arrondis de TVA	5.00
chap 66 charges financières			10.00
	668	autres charges financières	10.00
chap 68 dotations aux amortissements et provisions			4 521.99
68	6811-042	amortissement	4 521.99
TOTAL			565 126.03

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET FORET

		désignation	BP 2016
70 produits des services, du domaine et ventes diverses			476 350.00
	7022	Coupes de bois	460 000.00
	7023	menus prodts forestiers	7 500.00
	7025	taxe d'affouage	5 000.00
	7028	vente autres produits forestiers	
	70323	redevance d'occupation domaine public	525.00
	7035	droits de chasse	3 325.00
75 autres produits de gestion courante			420.00
	758	produits divers de gestion courante (ruches)	420.00
	0 02	reprise excédent N-1	88 356.03
		TOTAUX	565 126.03

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET FORET

ART	désignation	BP 2016	RAR 2015	TOTAL
chap 21	immobilisations corporelles	81 440.00	47 015.76	128 455.76
2117	aménagement de bois forêt	81 440.00	47 015.76	128 455.76
0 01	déficit d'investissement reporté	66 879.30		66 879.30
TOTAL		148 319.30	47 015.76	195 335.06

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET FORET

ART	désignation	BP 2016	RAR 2015	TOTAL
1068	affectation résultat N -1	66 879.30	0.00	66 879.30
0 21	virement de la section de fonctionnement	123 933.77		123 933.77
Chap 28	amortissements des immobilisations corporelles	4 521.99	0	4 521.99
28152-040		4521.99		4 521.99
TOTAUX		195 335.06	0.00	195 335.06

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle aux anciens conseillers qu'il était reproché à l'équipe actuelle de ne pas suffisamment investir en forêt alors que là, le taux d'investissement est de 20.25 %.

Monsieur Chaillon répond qu'il est satisfait de ce budget et rappelle que l'an dernier, il avait également voté le budget forêt qui était correct selon lui.

Madame Grillot poursuit la présentation budgétaire avec le budget assainissement.

DEPENSES D'EXPLOITATION - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 2016
chap 011 charge à caractère général			127 644.00
	6061	eau edf chauffage energie	35 000.00
	6062	produits de traitement	800.00
	6063	fournitures d'entretien et de petit équipemt	1 200.00
	6068	autres fournitures	3 000.00
	611	contrat de sous traitance	7 000.00
	6135	location matériel	800.00
	6152	entretien sur bien immobilier	4 000.00
	61551	entretien matériel roulant	3 000.00
	61558	entretien autres biens	13 000.00
	6156	maintenance	1 000.00
	6226	rému.intermédiaires et honoraires	1 844.00
	6228	divers	54 900.00
	6231	annonces et insertions	500.00
	6236	catalogues et imprimés	100.00
	6262	frais de telecom	300.00
	6288	autres frais divers	500.00
	6378	redevance sictom	700.00
chap 012 frais de personnels			75 920.00
	6336	cotisations CNFPT CDG FNAL	960.00
	6338	autres impôts, taxes et versements	140.00
	6411	rémunérations brutes	43 200.00
	6411-1	rémunération des apprentis	11 350.00
	6451	cotisations patro Urssaf+CNRACL+ATIACL+erapf+fnal+cnfpt+cdg	17 000.00
	6458	cotisations autres organismes sociaux, assurance statutaire	3 100.00
	6475	médecine travail, pharmacie	170.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			2.00
	658	charges de gestion courantes (arrondis TVA)	2.00
chap 66 charges financières			49 660.77
	66111	intérêts emprunts	52 745.00
	66112	ICNE	-3 084.23
chap 68 dotations aux amortissements et provisions			166 925.82
	6811-042	amortissements	166 925.82
	0 22	dépenses imprévues	7 569.38
TOTAL			427 721.97

RECETTES D'EXPLOITATION - BUDGET ASSAINISSEMENT

	désignation	BP2016
70 produits des services, du domaine et ventes diverses		335 750.00
	70611 redevance assainissement	310 500.00
	70611 redevance ENIL + fromagerie	25 250.00
74 subvention d'exploitation		6 400.00
	741 primes d'épuration	6 400.00
chap 75 autres produits de gestion courante		25 000.00
	751 redevance, concessions Tourmont	15 000.00
	redevance conventions rejets industriels	10 000.00

chap 77 produits exceptionnels			60 571.97
	777-042	quote part des subv° d'invest transférées au résultat	53 761.97
	778	autres produits exceptionnels	6 810.00
		TOTAL	427 721.97

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 2016	RAR 2015	TOTAL
	0 01	déficit d'investissement N-1	59 011.22		59 011.22
	0 20	Dépenses imprévues	4 411.79		4 411.79
chap 13 : subventions d'investissement			53 761.97	0.00	53 761.97
	13913-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	53 761.97		53 761.97
chap 16 : emprunts			114 000.00	0.00	114 000.00
	1641	capital des emprunts	114 000.00		114 000.00
chap 21 : immobilisations corporelles			34 267.00	0.00	34 267.00
	21532	réseaux d'assainissement	6 017.00		6 017.00
	2158	autres installations, matériels	17 080.00		17 080.00
	2157	système autosurveillance station deversoir orage	3 580.00		3 580.00
	2157	système autosurveillance entrée station	6 090.00		6 090.00
	2182	matériels de transport	1 500.00		1 500.00
chap 23 : immobilisations en cours			40 000.00	238 479.21	278 479.21
	2313	construction en cours : station épuration	40 000.00		40 000.00
	2315	travx et MO Charcigny		3 285.41	3 285.41
	2315	MO sur travx place déportés		850.00	850.00
	2315	Travx place déportés		82 193.76	82 193.76
	2315	MO sur travx issus du diagnostic		476.74	476.74
	2315	Travx et MO transit		6 750.00	6 750.00
	0 41 2315	travaux réseau transit		144 923.30	144 923.30
		TOTAL	305 451.98	238 479.21	543 931.19

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 2016	RAR 2015	TOTAL
	1068	affectation résultat N-1	23 404.72		23 404.72
	0 0 1	solde d'investissement reporté			0.00
13	1313	subvention d'équipement	30 901.00	168 682.65	199 583.65
		subvention Département sur travx issus du diagnostic		19 400.00	19 400.00
		subvention Agence sur travx issus du diagnostic		30 071.00	30 071.00
		subvention agence 30% sur place déportés		24 000.00	24 000.00
		subvention département 20% sur place déportés		16 000.00	16 000.00
		subvention agence 50% plafonné sur réseau transit		79 211.65	79 211.65
		subvention agence 30 % sur deversoir orage	2 901.00		2 901.00
		subvention agence 50 % sur étude station	20 000.00		20 000.00
		subvention département 20 % sur étude station	8 000.00		8 000.00
16	1641	emprunts	154 017.00		154 017.00
28		amortissements immos corporelles	166 925.82	0.00	166 925.82
	2805-040	amortissements immos corporelles	166 925.82		166 925.82
		TOTAUX	375 248.54	168 682.65	543 931.19

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire précise qu'une étude sur la restructuration de la station est programmée et qu'il y a à ce sujet 40 000 € d'inscrit en dépenses d'investissement, article 2313.

Monsieur Chaillon demande d'où provient l'augmentation des recettes de la redevance et des gros pollueurs ?

Monsieur le Maire répond que 0.10 €/m³ d'augmentation de la redevance assainissement ont été votés par délibération de décembre 2015 applicable au 1/1/2016 et concernant les gros pollueurs, une recette de 25 000 € à été inscrite. D'autre part, la ville va demander aux habitants de la commune de Tourmont de payer également une redevance car ils sont raccordés à la station de Poligny.

Monsieur Chaillon demande si actuellement les habitants de la commune de Tourmont ne versent pas une redevance à Poligny ?

Monsieur le Maire répond qu'une très ancienne convention (des années 1970) lie la commune de Tourmont et celle de Poligny pour la redevance assainissement avec un très petit montant versé par la commune de Tourmont. Monsieur le Maire ignore si Tourmont refacture ce petit montant aux habitants ou non.

Madame Grillot poursuit la présentation budgétaire avec le budget lotissement 2^{ème} tranche.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 2016
605 travaux	43 853.00
6226 honoraires : frais d'études	10 000.00
6156 maintenance	687.50
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	77 683.00
0 23 virement en investissement	111 802.43
608-043 transfert de charges	
TOTAL	244 025.93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 2016
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	63 200.00
002 excédent reporté	180 825.93
TOTAL	244 025.93

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 2016
subvention versée à la commune	48 602.73
00 1 Résultat N-1	77 682.70
3355-040 travaux en cours sur terrains aménagés	63 200.00
TOTAL	189 485.43

RECETTES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 2016
0 21 virement de la section de fonctionnemt	111 802.43
3355-040 annulation du stock initial terrains	77 683.00
TOTAUX	189 485.43

Madame Grillot précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix les différents budgets 2016 :

- Budget Primitif 2016 du budget annexe du lotissement 2^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix.

- Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement : adopté à l'unanimité des voix.

- Budget Primitif 2016 du budget annexe de la forêt : adopté à l'unanimité des voix.

Concernant le budget général, Monsieur Chaillon donne une explication de vote : en section de fonctionnement, il y a des évolutions qui sont difficiles à mesurer d'une année sur l'autre. En section d'investissement, Monsieur Chaillon remarque que certaines dépenses sont scindées comme la rénovation électrique de la Collégiale et qu'il est donc satisfait d'avoir été entendu lors du débat d'orientations budgétaires. Un gros investissement devrait être fait sur la piscine du collège, il est inscrit, mais Monsieur Chaillon a bien noté que la ville attendait la notification de subventions liées à ce projet. Toutefois, les investissements inscrits au budget ne concernent pas les équipements les plus utilisés par la population : les priorités de l'opposition municipale auraient été sur les vestiaires du Cosec, les écoles (on est sur des sites avec des bâtiments anciens maintenus en état certes, mais il doit y avoir une restructuration plus profonde dans les années à venir. Pour l'école des Perchées ou l'école Brel, que peut-on faire avec des bâtiments anciens ?).

Monsieur le Maire répond que pour l'école des Perchées, une étude est inscrite concernant sa restructuration.

Monsieur Chaillon répond qu'il aurait souhaité que les écoles soient une priorité du mandat, que l'on est quasiment sur une réhabilitation profonde, que l'on ajoute de l'argent sur une structure que l'on n'est pas certain de conserver, ce qui est dommage.

Monsieur le Maire répond qu'il rêve d'un grand bloc scolaire neuf et moderne mais attend de lire les conclusions de l'étude inscrite au budget.

Monsieur Chaillon rappelle qu'il y a eu une restructuration des écoles suite à la fermeture de l'école maternelle du centre, que gérer c'est anticiper et que si l'opposition avait été à la tête de la municipalité, elle aurait priorisé les écoles car c'est un investissement à très long terme sur les générations futures. Le secteur privé n'a pas hésité à investir dans le scolaire.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un contexte particulier pour le secteur privé qui n'avait pas d'autre choix après l'éclatement du site de Vaux. Notre pôle scolaire Brel est tout de même correct et le pôle des Perchées est accessible et apprécié par les familles et les enseignants.

Monsieur Chaillon dit que le collège est lui aussi bien distribué mais il n'y a pas de toit ce qui est regrettable.

Monsieur Guillot pense que le déménagement de la maison du comté pourrait renforcer le pôle scolaire du centre et demande quel est le devenir de cette école ?

Monsieur le Maire répond qu'il a été saisi d'une demande officielle du Président de la Communauté de Communes de Grimont concernant ce bâtiment.

Monsieur Guillot rappelle que la question de la participation de la Communauté de Communes aux travaux de rénovation de la piscine communale sise au Collège, a été posée en conseil communautaire.

Monsieur le Maire répond qu'il lui paraît évident que la Communauté de Communes participe aux travaux de rénovation de la piscine communale sise au Collège.

Monsieur Chaillon explique qu'il a été précisé lors du dernier conseil communautaire, que la dernière rénovation de la piscine sise au Collège a été menée par le syndicat intercommunal du pays polinois, ce qui donnait un caractère intercommunal à cet équipement.

Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas non plus oublier que le conseil départemental doit participer à la rénovation de cette piscine.

Monsieur le Maire met aux voix le budget général 2016 : 23 voix pour, 3 abstentions : adopté à la majorité des voix.

12/ Demandes de subventions à l'Etat au titre du fonds d'investissement local et de la DETR prévu dans la loi de finances 2016

Présentation de la note : Monsieur le Maire

La loi de finances 2016 prévoit diverses mesures d'ordre fiscal et financier, notamment la création d'un fonds de soutien à l'investissement local d'un milliard d'euros, réparti en 3 enveloppes :

1/ une enveloppe de 500 millions d'euros (toutes les collectivités sont éligibles) fixant 7 types de dépenses :

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Travaux relatifs à la transition énergétique
- Développement d'énergies renouvelables
- Mise aux normes d'équipements publics
- Infrastructure en faveur de la mobilité
- Infrastructure en faveur de la construction de logements
- Equipements liés à l'accroissement de la population.

2/ une enveloppe de 300 millions d'euros dédiée au développement des bourgs centres

- Création et rénovation de bâtiments publics y compris sportifs et culturels et de santé
- Projets liés au développement économique du bourg centre
- Redynamisation du commerce
- Construction et rénovation de logements
- Projets en lien avec la mobilité.

3/ Une enveloppe de 200 millions d'euros complémentaire en DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Il est envisagé en 2016, de solliciter une subvention au titre du Fonds d'investissement local pour 6 dossiers de travaux :

1) Travaux de réhabilitation de la piscine communale sise au collège Grévy :

Après les travaux réalisés, dans le cadre de l'accessibilité des Établissements Recevant du Public, avec mise en place, par le Conseil Départemental, d'un ascenseur ainsi que le désamiantage des cages d'escaliers, il devient urgent de prendre en considération l'état des installations techniques, qui assurent le fonctionnement de la piscine. De plus, la rénovation de la piscine du Collège éviterait aux enfants du Collège et des écoles polinoises, de prendre le bus pour se rendre à Lons le Saunier afin d'apprendre à nager.

Un bureau d'études de Lons le Saunier, a été sollicité, afin de chiffrer le coût de ces travaux. L'estimation, s'élève à 168 840 € HT à laquelle il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre, les différents contrôles et diagnostics obligatoires pour 33 768 € HT : le montant global de l'opération s'élève donc à 202 608 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du fond d'investissement local au taux de 40 % du montant de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre + SPS + contrôle technique + diagnostic amiante avant travaux), soit une subvention de **81 043.20 €**.

2) Travaux de mise en conformité électrique de la Collégiale Saint Hippolyte

Par délibération du 13 novembre 2015, le conseil municipal a sollicité une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50 % et dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30 %, sur le montant de l'opération de mise en conformité électrique de la Collégiale Saint Hippolyte de 148 725,88 € HT (travaux : 137 775,88 € HT + Maîtrise d'Œuvre = 10 950 € HT).

La DRAC a refusé la demande de subvention. Il convient donc de solliciter une nouvelle subvention auprès du fond de soutien à l'investissement local au taux de :

- 40 % du nouveau montant de l'opération estimé par le bureau d'études Scenergie à 156 072.33 € HT (145 122.33 € HT + 10 950 € HT de maîtrise d'œuvre) **soit une subvention de 62 428.93 € ;**
- 40 % au titre de la DETR sur le nouveau montant de l'opération de 156 072.33 € HT **soit une subvention de 62 428.93 €.**

3) Travaux de rénovation de bâtiments publics

La toiture de l'ancienne perception est en très mauvais état, tout comme celle des bâtiments des services techniques municipaux. Il apparaît nécessaire de refaire ces deux toitures.

D'autre part, il apparaît nécessaire de changer la porte d'entrée de la salle omnisport qui ne ferme plus correctement (4485.33€ HT), deux portes au complexe sportif (2728.58 € HT + 1906.35 € HT), et de créer des vestiaires et aménager une buvette au complexe (7196.26 € HT)

Une subvention au titre du fond d'investissement local est sollicitée à hauteur de 40 % des travaux susvisés de 100 771.39 € HT, soit **une subvention de 40 308.55 €.**

4) Travaux de rénovation du terrain multisports Agorespace

L'Agorespace, aire multisports située dans le quartier des HLM, étant en très mauvais état (gazon synthétique ôté pour des raisons de sécurité, cages de foot et handball + paniers de basket plus du tout aux normes et abîmés, poteaux de volley ball plus aux normes), il apparaît nécessaire de rénover cette aire de sport.

Le coût de la rénovation représente 16 730 € HT pour le gazon synthétique + 4486 € HT pour les paniers de basket, filets de cage de foot et handball soit un total de 21 216 € HT.

Une subvention au titre du fond d'investissement local est sollicitée à hauteur de 40 % des travaux de rénovation de 21 216 € HT, soit **une subvention de 8 486.40 €.**

5) Travaux d'aménagement urbain quartier de Charcigny

Par délibération du 8 avril 2011, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement urbain de caractère présenté par le cabinet "au delà du fleuve". Le Conseil Municipal a, également autorisé le lancement de la consultation pour les travaux de voirie suivants, avec leur estimation et la date de leur réalisation: le montant estimatif était de 225 000 € HT pour le quartier de Charcigny (rues Jean Jaurès, des Capucins et rue Basse).

D'autre part, par délibération du 8 septembre 2011, le Conseil Municipal a retenu le bureau d'études Berest avec un taux de rémunération de 2.45 %.

Il est nécessaire de réévaluer de 8 % environ le montant estimatif de l'aménagement du quartier de Charcigny proposé en 2011 par « au-delà de fleuve » pour tenir compte de la hausse du coût de la vie, ce qui porterait le montant estimatif à 243 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre représenterait donc 5954 € HT.

Le coût total de l'opération représenterait ainsi 248 954 € HT.

Une subvention au titre du fond d'investissement local est sollicitée à hauteur de 40 % des travaux susvisés de 248 954 € HT, soit **une subvention de 99 581.60 €.**

6) étude sur la restructuration de l'école des Perchées

L'école des Perchées a fait l'objet d'un regroupement de classes suite à la fermeture de l'école maternelle du Centre. Deux classes de maternelle ont été déplacées de l'école du Centre vers l'école des Perchées et deux classes élémentaires ont été transférées à l'école Jacques Brel.

L'école nécessite des aménagements pour la restauration scolaire qui est saturée, la partie extra scolaire sans oublier une salle de motricité adaptée aux petits, une salle de sieste et le réaménagement des sanitaires.

Cette restructuration nécessite la réalisation d'une étude dont le montant est estimé à 25 000 € HT.

La ville de Poligny sollicite donc une subvention au titre du fond d'investissement local à hauteur de 40 % du coût de l'étude de 25 000 € HT, soit **une subvention de 10 000 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter les subventions susvisées au titre du fond d'investissement local.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que le coût des travaux de l'aménagement de Charcigny a été réévalué par le maître d'œuvre BEREST par rapport à l'évaluation faite en 2011 par le cabinet « au-delà du fleuve ». La demande de subvention relative à l'aménagement de Charcigny représente 1 168 237,35 € HT x 40 % soit 467 295,10 €.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

13/ Modification de la délibération relative à la demande de subventions pour la restauration intérieure des Jacobins

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Par délibération du 1^{er} juillet 2011, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'opération de réhabilitation intérieure de l'ancienne église des Jacobins, de prendre acte de la maîtrise d'ouvrage de la commune pour l'ensemble de l'opération, d'autoriser le Maire à lancer une procédure de consultation d'un maître d'œuvre et de solliciter une subvention pour le financement de l'étude préalable auprès de la Drac (40 %), du Département (25 %) et de la Région (10 %).

Par délibération du 23 septembre 2011, le Conseil Municipal a confirmé le lancement de l'opération de réhabilitation intérieure de l'ancienne église des Jacobins pour un coût prévisionnel de 1 337 585,50 € E HT soit 1 600 000 € TTC.

Par délibération du 4 novembre 2011, le Conseil Municipal a retenu Paul Barnoud en tant que maître d'œuvre pour les travaux de restauration intérieure et d'aménagement des Jacobins, au taux de 12 % du montant HT des travaux estimé à 1 300 000 € soit 156 000 €. Le montant de la maîtrise d'œuvre a été réévalué par délibération du **11 juillet 2014** à 257 554,22 € HT. Des subventions ont été sollicitées auprès de la Drac (50 %), du Département (25 %) et de la Région (10 %).

Par délibération du 15 février 2013, le Conseil Municipal, après consultations des associations patrimoniales polinoises, a donné un avis favorable sur le projet de restauration intérieure de l'ancienne église des Jacobins avec le coût financier suivant :

TRANCHE 1 - Restauration des 4 premières travées Ouest	1 070 474,00 € HT
TRANCHE 2 - Restauration des 3 travées Est et sols	1 027 418,00 € HT
TOTAL HT	2 097 892,00 €
TVA 19,60 %	411 186,83 €
TOTAL TTC (valeur des prix : août 2011)	2 509 078,83 €

Par délibération du **24 mai 2013**, il a été décidé de distinguer 3 tranches de travaux pour la restauration intérieure, ainsi qu'il suit :

	Tranche Ferme HT <i>Restauration des 3 1ères travées Ouest 2013-2014</i>	Tranche conditionnelle 1 HT <i>Restauration des 3 travées centrales 2015-2016</i>	Tranche conditionnelle 2 HT <i>Restauration de la dernière travée Est et du chœur 2016-2017</i>	Totaux HT
Actualisation de travaux valeur mai 2013 (+ 5 %) et passage à 3 tranches (+ 2 %)	748 248,00 €	748 248,00 €	748 248,00 €	2 244 744,00 €

Honoraires architecte 12 %	89 790.00 €	89 790.00 €	89 790.00 €	269 370.00 € HT
CSPS 1 %	7483.00 €	7483.00 €	7483.00 €	14 966.00 € HT
Contrôle technique 1.5 %	11 224.00 €	11 224.00 €	11 224.00 €	33 672.00 € HT
Assurance dommage ouvrage 1.2 %	8979.00 €	8979.00 €	8979.00 €	26 937.00 € HT
dépenses imprévues 5 %	37 412.00 €	37 412.00 €	37 412.00 €	112 236.00 € HT
Hausses et révisions de prix 5 %	37 412.00 €	37 412.00 €	37 412.00 €	112 236.00 € HT
Montant de l'opération	940 548.00 € HT	940 548.00 € HT	940 548.00 € HT	2 821 644.00 € HT

Les financements ont été sollicités pour l'ensemble de l'opération auprès de la DRAC au taux de 50 % des dépenses HT (soit 1 410 822 €), du Conseil Général au taux de 25 % des dépenses HT (soit 705 511 €) et auprès de la Région au taux de 10 % des dépenses HT (soit 282 164.40 €). Les subventions ont été accordées sur la 1^{ère} tranche de travaux par les collectivités aux taux demandés.

L'atelier CAIRN a proposé à la ville de modifier la répartition des tranches de travaux sans en changer le montant total et propose :

- une tranche ferme à 776 308 € HT de travaux,
- une tranche conditionnelle 1 à 622 212 € HT de travaux,
- une tranche conditionnelle 2 à 846 126 € HT de travaux.

Il est donc proposé de modifier le plan de financement pour la tranche ferme dans un premier temps, ainsi qu'il suit :

	Tranche Ferme HT <i>Restauration des trois 1ères travées Ouest</i>
Travaux valeur février 2016	776 308.00 €
Honoraires architecte	162 302.64 €
CSPS 1 %	7 763.00 €
Contrôle technique 1.5 %	11 644.00 €
Assurance dommage ouvrage 1.2 %	9 315.00 €
Dépenses imprévues 5 %	38 815.00 €
Hausses et révisions de prix 5%	38 815.00 €
Montant de l'opération	1 044 962.64 € HT

Les financements seront sollicités auprès de :

- la DRAC au taux de 50 % des dépenses HT (soit 522 481.32 € dont il faut déduire la subvention déjà attribuée de 470 274 €, il reste 52 207.32 € à solliciter) ;
- du Conseil Général au taux de 25 % des dépenses HT (soit 261 240.66 € dont il faut déduire la subvention déjà attribuée de 235 137 €, il reste 26 103.66 € à solliciter) ;
- de la Région au taux de 10 % des dépenses HT (soit 104 496.26 € dont il faut déduire la subvention déjà attribuée de 94 054 €, il reste 10 442.26 € à solliciter).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le plan de financement de la tranche ferme susvisé et solliciter les subventions auprès de la DRAC, du Département et de la Région.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que la 1^{ère} tranche est financée à 85 % par les différents partenaires mais que si la 2^{ème} tranche n'est pas financée à hauteur de 75 % ou 80 %, le Conseil Municipal réfléchira à la poursuite des travaux, d'autant plus que le Département devrait réduire sa participation de 25 % à 10 %.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

14/ Demande de subvention DETR et CAF pour les travaux du foyer des jeunes

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Le foyer des jeunes, bâtiment communal mis gratuitement à disposition de l'association « la Séquanaise », nécessite des travaux de mise aux normes d'accessibilité (création de toilettes handicapés, création d'une rampe d'accès handicapés) ainsi que la réfection de la grande salle (isolation phonique, peinture et revêtement de sol) et le changement de menuiseries extérieures (les menuiseries actuelles étant énergivores).

Le montant des travaux représente 50 369.94 € HT dont :

- mise aux normes d'accessibilité : 3 636.24 € HT
- réfection de la grande salle : 26 784 € HT
- menuiseries extérieures : 19 949.70 € HT

Il est proposé de solliciter :

- une subvention au titre du fonds d'investissement local au taux de 30 % du montant de l'opération (50 369.94 € HT), soit une subvention de 15 110.98 € ;
- une subvention auprès de la CAF au taux de 50 % du montant de l'opération (50 369.94 € HT), soit une subvention de 25 184.97 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter les subventions susvisées au titre du fonds d'investissement local (15 110.98 €) et de la CAF (25 184.97 €).

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Chaillon demande si la réfection de la grande salle du foyer comporte un renforcement de la toiture ?

Monsieur Gaillard répond que c'est prévu.

Monsieur le Maire explique que les membres de la Séquanaise sont partagés sur le volume de la grande salle.

Monsieur Chaillon rappelle qu'effectivement il y a des fenêtres tout en haut de la salle, ce qui n'est pas pratique.

Monsieur Gaillard répond qu'à ce sujet, la Séquanaise pense que lesdites fenêtres peuvent être bouchées.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

15/ Renouvellement de la convention de location d'un garage au champ de foire

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Par délibération du 27 mars 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un bail de location d'un garage communal sis place du champ de foire, pour un montant mensuel de 100 € pour une durée d'un an renouvelable à Mademoiselle Sophie BOVYN, domiciliée à Saint Lothain, afin d'exercer une activité artisanale d'ébénisterie pour la création de jouets en bois.

Mademoiselle BOVYN est d'accord pour continuer à louer ce garage : elle a pris à sa charge l'installation d'un compteur EDF et le paiement des charges afférentes.

Le bail étant arrivé à son terme au 30 avril 2016, il vous est proposé de le renouveler pour une période d'un an, du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser le Maire à signer le bail de location d'un garage communal sis place du champ de foire, pour un montant mensuel de 100 € pour une durée d'un an du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire dit qu'il serait possible de dire à Mme Bovyn de s'installer vraiment dans un local adapté.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

16/ Renouvellement de la convention de avec la Région de Bourgogne Franche-Comté pour la mise à disposition du bâtiment Ruty

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Par délibération du 11 juillet 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire de Poligny a signer une convention de mise à disposition du bâtiment RUTY entre la ville et la Région Franche-Comté pour une durée de deux ans, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016.

Par délibération du 13 février 2015, le Conseil Municipal a autorisé la cession à l'euro symbolique ou à titre gracieux à la commune par la Région, du site de Ruty parcelle AR 380. La Région a également donné son accord pour cette transaction.

Dans l'attente de la rédaction de l'acte de cession à la ville de Poligny, le terme de la convention de mise à disposition étant échu, il est nécessaire de renouveler cette convention jusqu'à ce que la Région et la ville aient signé l'acte de cession. Cette convention pourrait être renouvelée pour une durée de 9 mois, du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du bâtiment RUTY entre la ville et la Région Bourgogne Franche-Comté pour une durée de 9 mois, du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016, le temps que soit rédigé l'acte de cession à l'euro symbolique du bâtiment Ruty par la Région à la ville de Poligny.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

17/ Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux communaux de l'ancien bâtiment ONF à l'association des restos du cœur

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Par délibération du 27 mars 2015, le Conseil Municipal de Poligny a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite à l'association des Restos du Cœur, des locaux sis à l'étage côté Nord du bâtiment ONF rue de la Doye, pour une durée de 12 mois (du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 30 mars 2016) renouvelable expressément.

La convention étant arrivée à son terme le 30 mars, il convient donc de la renouveler.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite à l'association des Restos du Cœur, des locaux sis à l'étage côté Nord du bâtiment ONF rue de la Doye, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} avril 2016, renouvelable expressément.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016 a donné un avis favorable sur ce dossier et propose de renouveler cette convention pour une période de 2 ans.

Monsieur Chaillon est favorable et pense que si l'on avait plus besoin des Restos du Cœur dans 2 ans, ce serait significatif.

Monsieur le Maire met aux voix le renouvellement de la convention pour une durée de 2 ans : adopté à l'unanimité des voix.

18/ Convention réglant la participation du Conseil Départemental dans le cadre du fonctionnement du musée labellisé « Musée de France »

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Par délibération du 17 janvier 2003, le Conseil Municipal a sollicité le label « Musée de France ». Ce label a été obtenu le 17 septembre 2003.

Dans sa délibération du 2 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour définir le concours scientifique et technique de la Conservation départementale dans le cadre du projet éventuel de réouverture du musée. Il n'a pas été donné suite pour l'instant, à ce projet qui nécessite l'embauche de personnels et des travaux très importants.

Par délibération du 18 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention entre la ville de Poligny et le Conseil Départemental pour une durée de 5 ans, afin de définir les fonctions et missions assumées par la Conservation départementale du patrimoine, notamment concernant la coordination et le pilotage de l'ensemble des opérations liées au musée. Cette convention réglait les charges financières des parties.

La convention signée en juin 2009 pour une durée de 5 ans, est arrivée à terme. Il est proposé de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans fixant les modalités pratiques selon lesquelles les deux parties entendent collaborer au fonctionnement du musée et assurer son développement, dans le cadre des missions dévolues à la Conservation départementale du patrimoine.

Dans le cadre de la loi relative aux Musées de France, livre IV du code du patrimoine, le Conservateur départemental assume la responsabilité de la direction scientifique du musée de Poligny vis-à-vis de la Direction des Musées de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne - Franche-Comté. À ce titre, il travaille en partenariat étroit avec les services techniques, administratifs et culturels de la Ville de Poligny.

La responsabilité du Conservateur départemental s'applique dans le domaine scientifique et technique :

- aux collections elles-mêmes (travail scientifique, procédure de désaffectation éventuelle, ...);
- au récolement décennal des collections ;
- aux conditions de conservation préventive dans les réserves et dans les salles d'exposition ;

- aux acquisitions et restaurations et à leur suivi ; dans ce cadre, le conservateur prépare et présente les dossiers aux instances et commissions d'acquisition et de restauration ;
- à l'exactitude de l'information diffusée (cartels, panneaux, brochures, audiovisuels, etc.).

Conditions financières :

* La Ville prend en charge des frais courants nécessaires au fonctionnement normal du musée, de l'animation et de la médiation culturelles dans et hors les murs du musée. Dans le cadre de missions ponctuelles, sur avis du Conservateur départemental ou des services compétents de l'État, elle est également appelée à prendre en charge le défraiement de chargés de mission spécifiques auxquels il serait nécessaire de faire appel pour documenter certaines parties des collections municipales.

* Le Département apporte à la Ville de Poligny le concours du personnel de la Conservation départementale du patrimoine. Il assume la charge financière correspondante, pour ce qui relève de la responsabilité scientifique des collections.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans, réglant la participation du Conseil Départemental dans le cadre du fonctionnement du musée labellisé « Musée de France »

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

19/ Tarifs de location des chambres de la cité étudiante pour l'année scolaire 2016-2017

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour fixer les tarifs de location des chambres étudiants pour l'année scolaire 2016/2017.

Les tarifs n'apparaissent plus pour le bâtiment des Pinsons du fait de la cessation de location à l'OPAC depuis le 1^{er} septembre 2006, ni pour les jetons de la laverie qui ne fonctionne plus depuis janvier 2008.

Par ailleurs, si la commission décidait d'augmenter les loyers et les charges locatives pour la saison 2016/2017 de 1 % environ, en arrondissant à l'euro ou au centime d'euro supérieur ou inférieur, les tarifs seraient les suivants :

<u>Bâtiments Gentianes et Iris</u>	tarifs 2015	propositions 2016
✚ Pour les étudiants		
➤ Loyer mensuel	235 €	237 €
➤ Charges mensuelles	67 €	68 €
✚ Pour les apprentis		
➤ Loyer mensuel	167 €	169 €
➤ Charges mensuelles	76 €	77 €
✚ Pour les étudiants stagiaires, à titre occasionnel, salariés, professeurs, divers		
➤ Loyer mensuel + charges mensuelles	314 €	317 €
➤ Loyer hebdomadaire + charges hebdomadaires	110 €	111 €
✚ Pour les étudiants stagiaires, location à titre occasionnel, salariés, professeurs, divers		
➤ Caution pour borne wifi	128 €	129 €

Les autres clauses restent inchangées :

- ✚ Une réduction sur charges, à hauteur de 50 %, pendant la période de stage du locataire étudiant et par mois d'absence complet ;
- ✚ Une réduction totale de charges, pour les mois de juillet et août en cas d'absence du locataire ;

- ↓ Demande d'un dépôt de garantie de 1 mois de loyer net de charges, lors de la signature du contrat de location ;
- ↓ Demande de paiement d'avance pour les étudiants stagiaires à titre occasionnel, salariés, professeurs, ou divers.

Il est demandé à l'assemblée :

- ↓ **De bien vouloir se prononcer sur les tarifs de location susvisés pour l'année scolaire 2016/2017 ;**
- ↓ **De bien vouloir autoriser le Maire à signer les contrats de location.**

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

20/ Cessation des versements de provisions pour travaux à l'OPH pour la cité étudiante

Présentation de la note : Monsieur le Maire

La ville de Poligny verse chaque trimestre à l'OPH du Jura, une provision pour travaux pour les bâtiments des Iris et des Gentianes de la cité étudiante. Ces provisions apparaissent sur les avis d'échéance des loyers des chambres de la cité étudiante.

↓ Pour le bâtiment des Gentianes (50 chambres), la ville verse une avance de 5 754.77 €/trimestre. Il existe une provision de 41 989.18 € pour ce bâtiment au 31/12/2015 au 31/12/2015.

↓ Pour le bâtiment des Iris (33 chambres), la ville verse une avance de 4 312.72 €/trimestre. Il existe une provision de 91 051.80 € pour ce bâtiment.

Étant donné que les montants des provisions sont importants, il est proposé de stopper les versements pour provision sur les avis d'échéance de ces deux bâtiments à compter du 1^{er} trimestre 2016, jusqu'à la réalisation de travaux à hauteur des montants de provisions disponibles.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir solliciter l'arrêt des versements pour provision sur les avis d'échéance des bâtiments des Gentianes et des Iris à compter du 1^{er} trimestre 2016 et jusqu'à la réalisation de travaux à hauteur des montants provisionnés.

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 17 mars 2016 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Chaillon demande si l'OPH affecte les provisionnements à des bâtiments en particulier ou si cela est mutualisé sur l'ensemble du parc OPH ?

Monsieur le Maire répond que les provisions pour travaux ne sont pas mutualisées. Il rencontre chaque année une personne de l'OPH chargée d'établir une liste de travaux par immeuble. Il ajoute que l'on arrive bientôt au terme des remboursements d'emprunts pour les bâtiments Iris et Gentianes.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ maisons passives

Monsieur le Maire précise que les élus rencontreront le SIDEC pour une information sur les maisons passives le 13 avril à 10h en mairie et que chaque conseiller qui le souhaite peut participer à cette réunion.

2/ monnaie locale : la PIVE

Monsieur le Maire explique que l'existence d'une monnaie locale vise à maintenir les achats sur le territoire. Les communes de Besançon et Lons sont intéressées par la PIVE. Un soutien des partenaires privés aurait lieu à hauteur de 21 000 € et il pourrait y avoir une collaboration avec l'union commerciale. Le groupe de travail de la PIVE invite les conseillers pour engager cette démarche à Poligny, il s'agirait de la même monnaie à Poligny, Lons et Besançon. Toute personne intéressée peut contacter Monsieur Bret.

3/ accessibilité Grande Rue

Monsieur Chaillon demande si tous les problèmes de seuils de magasins sont réglés en même temps pour l'accessibilité Grande Rue ?

Monsieur le Maire répond que lorsque le projet d'aménagement de la Grande Rue a été lancé, il a été rappelé aux personnes privées qu'elles avaient 3 ans pour réaliser l'accessibilité, mais on ne peut pas forcer les privés à faire leur accessibilité en même temps que les travaux de la Grande Rue. Certains privés ont des dérogations. Notre maître d'œuvre a tenu compte de cet aspect d'accessibilité mais il n'est pas possible de tout régler avec les travaux de la Grande Rue. Quand il y a une marche pour accéder à un commerce, on ne sait pas comment cela va se passer, c'est le cas au Casta par exemple ou chez la coiffeuse Madame Ferro.

4/ projet éolien de Chamole

Monsieur Chaillon demande quelle sera la participation de la ville sur le projet éolien de Chamole ?

Monsieur le Maire répond que la ville n'a pas la compétence économique mais qu'elle a une démarche incitative pour ce projet, qu'elle met à disposition des salles de réunion en cas de besoin et qu'elle pourrait participer symboliquement au projet éolien.

Monsieur Chaillon demande si la ville pourrait participer à une SEM (société d'économie mixte) dans un projet touristique ?

Monsieur le Maire répond que dans le cas de la SEM, il y aura de fortes recettes fiscales attendues.

4/ Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dont l'objet est de donner son accord sur une nouvelle carte de l'intercommunalité jurassienne proposée par le Préfet, le rapporteur général (Bernard Mamet, président de l'association des Maires du Jura) à présenter, lors de la réunion qui eut lieu en Préfecture le 24 mars, les arguments relatifs à la réunion des intercommunalités du triangle d'or. Après les nombreuses interventions des élus, le rapporteur général de la CDCI a mis aux voix, la réunion des 3 intercommunalités Poligny, Arbois et Salins : 30 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions. Monsieur le Maire explique qu'il a pris la parole lors de la réunion de la CDCI pour expliquer que élus du Comté de Grimont n'étaient pas encore mûrs pour cette fusion d'intercommunalités mais le rapporteur général a répondu que les élus des 3 intercommunalités avaient été réunis pour donner leur avis à bulletin secret sur cette fusion, qu'ils avaient votés favorablement donc on ne revenait pas sur un vote qui avait eu lieu. Les positions des présidents d'intercommunalités diffèrent :

- pour le Président de l'intercommunalité d'Arbois, la fusion des 3 intercommunalités est utile pour la mutualisation à venir ;
- pour le Président de l'intercommunalité de Salins, la fusion était préférable entre Arbois et Salins seulement puisque les élus de Salins envisageaient dans un premier temps de s'orienter vers Champagnole.

Les membres de la CDCI ont pensé que la fusion des 3 intercommunalités Poligny, Arbois et Salins était un « mariage » de raison.

Monsieur Chaillon rappelle que la dernière délibération de Poligny laissait entrevoir une discussion possible sur les communes ou intercommunalités qui pourraient être intégrés dans la fusion.

Monsieur le Maire répond que les élus de Salins comme ceux de Poligny, ont changé d'avis après la disparition annoncée de la grande communauté de communes « XXL » Poligny, Arbois, Champagnole, Salins et Nozeroy. Ce qui a été délicat pour les élus de Grimont était de prévoir la fusion jusqu'à Salins. Il y a eu une évolution des positions des élus.

Monsieur Chaillon explique qu'il avait une position commune avec Jean-François Gaillard concernant le besoin d'agrandir la communauté de communes pour assumer les missions de demain.

Monsieur le Maire répond que chacun défend son territoire dans les évolutions, les élus de Salins ne peuvent pas assumer leurs projets seuls et les élus de la CDCI ont pensé qu'il fallait jouer la solidarité de territoire.

Monsieur Chaillon pense que le fait de fusionner la compétence économique avec Arbois et Salins va régler une bonne partie du problème de disponibilité foncière pour les entreprises. Salins a, quant à elle, une filière « therme et santé » et Poligny et Arbois ont la filière « vin et comté », ce qui en fait des territoires complémentaires. La fusion pourra doter les territoires d'atouts.

Monsieur Gaillard rappelle que 13 communautés de communes pouvaient rester seules dans le jura d'après les seuils fixés par la loi NOTRe, Or, certaines communautés resteront seules et d'autres seront réunies par la volonté de la CDCI. Grimont est financièrement bien placée pour quelques années, Arbois et Poligny sont proches au niveau des échanges communs (lycée, gendarmerie..) mais ce qui inquiète certains élus concernant Salins, c'est la rénovation du centre ville qui est un projet énorme dans lequel il faut trouver des financeurs et des acheteurs. La CDCI a en majeure partie suivie la position de l'association des maires du jura, l'avenir de Grimont a été décidée par des élus extérieurs à notre territoire.

Monsieur le Maire pense que les élus d'Arbois et Salins auraient dû avoir la noblesse de ne pas proposer un mariage forcé entre les 3 intercommunalités. Le pays du Revermont est une entité existante qui fonctionne correctement, certes, mais il gère les grandes orientations à la recherche de subventions.

Monsieur Chaillon pense que le Pays est un outil.

Monsieur Gaillard explique qu'on lui a dit qu'il y aurait un projet commun de territoire pour l'intercommunalité Poligny Arbois Salins, mais il pense que chacun va défendre ses propres projets.

Monsieur le Maire pense qu'il y aura consensus sur certains projets, mutualisation de certains services (informatique par exemple) et des harmonisations à prévoir (par exemple sur les investissements sportifs). Il pense que Grimont aurait dû proposer le territoire qu'il voulait plutôt qu'un territoire proposé par le Préfet.

Monsieur Chaillon pense que la consultation des Maires du secteur n'était peut être pas très judicieuse, il n'y a pas eu de position claire annoncée par le Maire de Poligny contrairement à la position arrêté par le Président de Grimont.

Monsieur Gaillard répond qu'on lui avait reproché d'avoir fait 3 erreurs :

- Grimont aurait dû dire dès le départ qu'elle voulait rester seule ;
- Grimont n'aurait pas du proposer la fusion Poligny/Arbois ;
- Le Président de Grimont a fait un courrier aux membres de la CDCI sans en faire copie au Préfet.

Monsieur Aubert demande à quelle date aura lieu la fusion des 3 intercommunalités ?

Monsieur Gaillard répond que cette fusion est prévue pour le 1^{er} janvier 2017.

5/ tri des déchets

Monsieur Reverchon informe l'assemblée qu'à partir du mois d'octobre prochain, les barquettes et les pots de yaourt pourront être mis dans les bacs bleus.

La séance est levée à 22h55.

Le Maire,



Dominique BONNET



Le secrétaire de séance,



Armande REYNAUD